

➤ DOSSIER D'HABILITATION HMONP 2021

École nationale supérieure
d'architecture de Clermont-Ferrand

septembre 2021



➤ **DOSSIER D'HABILITATION HMONP 2021**

École nationale supérieure
d'architecture de Clermont-Ferrand

septembre 2021

Édito

Ce dossier vous présente la formation d'Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre délivrée à l'ENSACF.

Construit comme un guide, il montre l'évolution de la formation tant dans sa formalisation que dans son contenu.

Considérée comme une année de professionnalisation, la formation à l'Habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre a pour vocation de lui permettre de maîtriser les conditions de son entrée dans la profession et d'endosser les responsabilités qui en découlent.

Si elle n'est pas obligatoire pour exercer, cette formation permet à ses titulaires d'être les seuls à pouvoir endosser les responsabilités personnelles prévues aux articles 3 et 10 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, à savoir :

- la possibilité de s'inscrire au Tableau de l'Ordre des architectes et de porter le titre ;
- la capacité d'établir un projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire.

L'arrêté habilitant l'ENSA de Clermont-Ferrand arrivant à son terme en septembre 2021 et la nomination d'un nouveau responsable pédagogique de la formation HMONP, maître de conférences titulaire, ont conduit l'ENSACF à mener une nouvelle réflexion sur la HMONP.

Cette ambition a notamment conduit :

- à inscrire les contenus de la formation en lien avec le nouveau projet d'établissement de l'ENSACF lequel repose sur cinq points : l'ancrage dans le Massif central, les marges comme objet de recherche, les ruralités et le devenir des petites et moyennes villes, la pensée transcalaire, et l'expérimentation ;
- à thématiser la formation sous le titre « anthropocène et création » : la formation HMONP prolonge ainsi l'ambition mise en œuvre dans la formation initiale et ce thème ouvre des approches multiples quant à l'impact des activités humaines sur les écosystèmes de la planète.

C'est par ce prisme que sont abordées les questions de responsabilité, d'expérimentation, de stratégies, d'innovation, etc.

Le profil des intervenants est volontairement large, avec des enseignants-chercheurs, des architectes praticiens, des avocats, des experts-comptables, des critiques.

Il croise des personnalités de tous horizons, unies autour d'une seule ambition : donner des outils de compréhension et de réflexion aux futurs architectes HMONP pour s'emparer de la profession d'architecte, et inventer leur pratique.

Simon TEYSSOU,
architecte, directeur de l'ENSACF

Sommaire

1. FORMATION À L'HABILITATION À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE (HMONP) : CONTENUS ET OBJECTIFS	7
2. 2017-2020 : CONFORTATION DES DISPOSITIFS EXISTANTS	8
3. DE NOUVELLES ORIENTATIONS POUR LA FORMATION HMONP À PARTIR DE LA RENTRÉE 2020	9
4. PERSPECTIVES À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021	11
5. UNE FORMATION HMONP EN LIEN AVEC LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT	12
6. LA DIRECTION D'ÉTUDES	14
7. LA PÉRIODE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (MSP) DÉROULÉ ET VALIDATION	15
8. LE MÉMOIRE ET LA SOUTENANCE : POSITIONNEMENT CRITIQUE ET PERSONNEL PROSPECTIF	16

Annexes

CARTOGRAPHIE DES ARCHITECTES DIPLÔMÉS D'ÉTAT EN FORMATION HMONP À L'ENSACF (2017-2020)	18
PACTE HMONP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	43

1. FORMATION À L'HABILITATION À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE (HMONP) : CONTENUS ET OBJECTIFS

La formation HMONP, réglementée par l'arrêté du 10 avril 2007, peut être réalisée à la suite du cursus initial (après l'obtention du diplôme d'Architecte Diplômé d'État) ou quelques années après l'obtention du diplôme. Elle peut donc être considérée comme formation initiale ou continue, selon le parcours des ADE (Architecte Diplômé d'État).

La formation correspond au cadre défini par le ministère de la Culture. Elle comprend 150 h d'enseignements théoriques, pratiques et techniques (la responsabilité du maître d'œuvre, l'économie du projet, les réglementations, la création et la gestion d'entreprise, la gestion des sinistres), une mise en situation professionnelle (MSP) d'une durée minimale de 6 mois à temps plein dans une structure d'accueil (dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine), la rédaction d'un mémoire et la soutenance devant un jury.

La formation HMONP a pour objectif de former des architectes exerçant dans le champ de la maîtrise d'œuvre. À cet effet, elle propose des enseignements et une MSP axés sur ce domaine tout en permettant à l'ADE de murir son projet professionnel dans le cadre de la rédaction de son mémoire. Elle n'entre pas dans les dispositifs d'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES) et d'accréditation. Elle fait l'objet d'une évaluation conduite par un groupe d'experts, sous la tutelle du ministère de la Culture.

2. 2017-2020 : CONFORTATION DES DISPOSITIFS EXISTANTS

Depuis 2017, les axes et orientations définis lors du dernier dossier d'habilitation ont été confortés par la mise en place d'une équipe d'intervenants et d'une équipe de directeurs d'études renforcées. Les éléments qui caractérisent la formation HMONP de l'ENSA de Clermont-Ferrand jusqu'à l'année 2019-2020 sont les suivants :

- 150 h de cours répartis sur deux sessions : une sur la deuxième quinzaine du mois d'octobre, l'autre sur la deuxième quinzaine du mois de juin ;
- Une mise en situation professionnelle entre ces deux périodes ;
- Des soutenances au mois de février de l'année N+2 ;
- L'acceptation sous conditions de MSP à l'étranger.

Ce format a permis d'attirer un nombre croissant d'ADE provenant d'autres ENSA et convient également aux diplômés de l'ENSA de Clermont-Ferrand qui ont ainsi la possibilité d'élargir leurs recherches d'emplois, ou qui sont en situation d'emploi dans un lieu éloigné de Clermont-Ferrand, sans contrainte de déplacements hebdomadaires pour suivre les cours.

La temporalité choisie jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021 encadre la mise en situation professionnelle par deux sessions de cours. Ce format offre ainsi l'avantage de proposer, pour la première session, un socle de connaissances avant la MSP, la deuxième session venant clore le cycle de cours. Ainsi l'ADE bénéficie des acquis de la MSP de manière à intégrer durablement ces savoirs. Les contenus sont calibrés en fonction de leur positionnement dans le calendrier : la première session, en début de formation introduit toutes les problématiques rencontrées lors de la MSP et amorce les premiers questionnements ; la seconde les développe de façon plus aboutie afin de compléter efficacement les acquis d'agence, tout en nourrissant le projet personnel et la qualité de réflexion du mémoire.

3. DE NOUVELLES ORIENTATIONS POUR LA FORMATION HMONP À PARTIR DE LA RENTRÉE 2020

L'arrêté habilitant l'ENSA de Clermont-Ferrand arrivant à son terme en septembre 2021 et la nomination d'un nouveau responsable pédagogique de la formation HMONP à l'été 2020, maître de conférences titulaire, ont conduit à mener une nouvelle réflexion sur la HMONP dès la rentrée 2020 :

- La formation inscrit des axes et contenus en lien avec le nouveau projet d'établissement de l'ENSACF ;
- Elle devient thématisée sous le titre anthropocène et création ;
- Elle est recentrée sur un calendrier de 12 mois, avec des soutenances avancées au mois de novembre de l'année N+1 (au lieu du mois de février de l'année N+2) ;
- Elle propose un apprentissage progressif et continu ;
- Elle vise à réduire le nombre de réinscriptions, et, fait évoluer les modalités d'inscriptions des primo-entrants avec l'obligation pour les ADE de présenter un contrat de travail dès le dépôt du dossier.

Cette année est également consacrée aux phases de discussions avec les instances de l'école (commission de la formation et de la vie des étudiants), avec l'équipe de directeurs d'études (3 réunions) de manière à entraîner l'adhésion des équipes enseignantes de l'ENSACF autour du nouveau projet de formation. En parallèle de ces échanges, le Pacte HMONP, élaboré entre le Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes et les 4 ENSA de la région, a fait l'objet de plusieurs réunions et a été approuvé par le Conseil d'administration de l'ENSACF le 15 mars 2021.

L'année transitoire 2020-2021 conserve le format de deux séquences de quinze jours sur les mois d'octobre et de juin des sessions passées. Néanmoins, la trame et le contenu des cours ont été totalement repensés, avec de nouveaux intervenants aux compétences spécifiques et ciblées, le profil des intervenants alterne experts, avocats, juristes, chercheurs, et praticiens avec une mise en avant d'agences innovantes. Au sein d'une journée thématique, les ADE ont donc la possibilité d'écouter praticien, expert, chercheur, pour construire une réflexion à la fois opérationnelle et distanciée.

Les cours sont organisés autour de deux principaux chapitres : l'architecte maître d'œuvre et l'architecte chef d'entreprise. La question de l'économie, qui occupe une place importante dans la formation, est développée de façon transversale tout au long de la formation, puisque l'économie d'une agence est directement liée à l'économie des projets, notamment sur la question de la valorisation de la prestation intellectuelle, elle-même liée à la maîtrise de l'économie du projet.

Ainsi la première session qui inaugure la formation est dédiée à l'architecte maître d'œuvre, la définition du métier, son histoire, sa diversité, sa responsabilité. C'est aussi l'occasion de détailler les différents types de commandes, de lister les partenaires que seront amenés à rencontrer les HMONP, et enfin de décrire la nature et le contenu des missions de maîtrise d'œuvre. Cette session propose un accompagnement de l'ADE dans l'observation de la pratique de l'agence dans laquelle il exerce sa MSP. Elle a pour objectif de lui donner les outils de compréhension des situations auxquelles il sera confronté. Cette session précise les objectifs et modalités de rédaction du carnet de bord.

La deuxième session est dédiée à l'architecte chef d'agence. Elle intervient en fin de MSP, a pour objectif de préparer l'ADE à son futur rôle de chef d'entreprise, avec notamment, la présentation des dispositifs relatifs à la création (ou à la reprise) d'une structure, et également la gestion économique, sociale et environnementale. Elle est déclinée en deux temps forts : la première semaine est consacrée à l'installation, les obligations professionnelles, la question des statuts, de la fiscalité, de la valorisation de la prestation intellectuelle, la communication ; la deuxième semaine est dédiée à la question des conflits et sinistres et leur résolution. Cette session pose un regard critique et une prise de distance avec la formalisation des compétences acquises, la rédaction d'un mémoire thématique et la définition du projet professionnel.

4. PERSPECTIVES À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021

La rentrée 2021 propose la conformation des contenus de cours avec les ajustements nécessaires au vu des retours des ADE et du responsable pédagogique sur la nouvelle grille de cours proposée pour l'année 2020-2021.

Une pédagogie hybride est mise en place. Cette démarche s'appuie sur les retours d'expériences réussies des sessions de cours HMONP dématérialisées des mois de juin 2020 et des deux sessions de l'année 2020-2021.

Un calendrier modifié est proposé sur 12 mois, de novembre à novembre, avec des cours hebdomadaires (tous les vendredis) pendant 20 semaines, entre le 19 novembre 2021 et le 20 mai 2022, en format dématérialisé.

Deux moments de rencontres sont organisés à l'ENSACF, lors d'un séminaire de rentrée le 19 novembre 2021, et lors de la soutenance en novembre 2022.

→ La mise en place d'une formation hybride dès 2021-2022

La proposition d'un format de cours digitalisés résulte des retours d'expériences des sessions de juin et d'octobre 2020 qui se sont tenues de manière dématérialisée, compte tenu de la crise sanitaire. Ce format de cours est plébiscité par les ADE, puisqu'il leur permet d'effectuer leur MSP dans tout le territoire national, métropolitain et ultra-marin, mais également à l'étranger. Ce dispositif permet à l'école de s'inscrire dans un processus actif et innovant, en se faisant l'écho de la diversité des pratiques et de la transformation du métier d'architecte. Elle induit en outre une mobilisation optimisée pour les conférenciers. Afin d'assurer une assimilation douce des contenus des cours, ceux-ci sont répartis sur 20 semaines, c'est-à-dire, pour l'année 2021-2022, entre le 19 novembre 2021 et le 20 mai 2022.

Des moments d'échanges privilégiés au sein de l'ENSACF prennent place dans le cycle de formation, sous forme de 2 journées inaugurales :

- Une journée et demi de présentation de la formation et de méthodologie ;
- Une demi-journée de séminaire entre les directeurs d'études et les ADE.

→ De nouvelles modalités d'inscription des candidats à la formation à partir de la rentrée 2021

Jusqu'à la rentrée 2020, les candidats intégraient la formation HMONP par ordre d'inscription et sous réserve de la complétude du dossier administratif, avec le protocole de formation signé par le directeur d'études, sans obligation d'avoir un contrat de travail.

À partir de la rentrée 2021, de nouvelles modalités d'inscription sont mises en place. Une commission est créée, composée des directeurs d'études et de représentants du Conseil régional de l'Ordre des Architectes. Elle se réunit au début du mois d'octobre, sa mission est la suivante :

- Examiner les dossiers des candidats à la formation. Le dossier est composé d'une lettre de motivation ou projet de l'ADE, d'un portfolio, d'un CV, du contrat de travail ;
- Examiner les dossiers de demande de dispense de MSP (validation des acquis). Il est demandé dans ce cas des contrats de travail justifiant d'au moins trois années d'expériences professionnelles ;
- Attribuer les candidats aux directeurs d'études.

L'examen des candidatures en octobre ouvre la possibilité d'intégrer la formation aux candidats Architectes Diplômés d'État du mois de juin en leur laissant jusqu'à la fin du mois de septembre pour trouver un contrat de travail.

5. UNE FORMATION HMONP EN LIEN AVEC LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Par son contenu et sa formalisation, la formation HMONP de l'ENSACF se positionne comme le prolongement de la formation initiale. Sa visée d'opérationnalité dans le domaine de la maîtrise d'œuvre oblige, tout en répondant au cadre général défini par le ministère de la Culture, à délivrer des contenus actualisés et renouvelés. Une plus grande lisibilité du format de cours est proposée dès la rentrée 2020, de manière à distinguer dans son contenu la formation de l'ENSACF de celle proposée par les autres ENSA.

Les axes du projet d'établissement de l'ENSACF reposent sur cinq points : les ruralités et les marges, la pensée transcalaire, l'ancrage dans le massif central et l'expérimentation. La formation HMONP prolonge la formation initiale, et propose une notion transversale à l'ensemble de ces thèmes, sous le titre Anthropocène et Création. Pour rappel, l'ère de l'anthropocène définit selon le dictionnaire Larousse, « l'ère de l'humain », qui est la période actuelle des temps géologiques, où les activités humaines ont de fortes répercussions sur les écosystèmes de la planète (biosphère) et les transforment à tous les niveaux. On fait coïncider le début de l'anthropocène avec celui de la révolution industrielle, au XVIII^e siècle. Le mot création vient du latin *creare*, qui signifie selon le Gaffiot créer, engendrer, procréer, faire naître, produire, mais également choisir, nommer. La formation HMONP prolonge à travers ce titre l'ambition mise en œuvre dans la formation initiale. Ce thème a été communiqué à l'ensemble des intervenants, qu'ils soient experts comptables, avocats, ingénieurs, critiques, promoteurs, architectes praticiens, chercheurs.

À titre d'exemple, la question de la responsabilité des architectes est abordée sous l'angle social, pénal, mais aussi environnemental par l'une des intervenantes. Les sujets liés à la stratégie des architectes en matière d'économie de projet interrogent la production, la transformation, la distribution des matériaux de construction et leur économie à l'échelle macro et micro. Un intervenant, ingénieur spécialisé dans la modélisation et visualisation de la ville et de l'énergie, questionne à grande échelle la fabrique de l'architecture et de la ville tout en intégrant les paramètres d'évolution des comportements. Il est suivi d'une intervention d'un architecte urbaniste œuvrant exclusivement dans des zones rurales et à la marge, et qui explique les méthodes et outils à mettre en place face à cette maîtrise d'ouvrage spécifique. De nombreux architectes interviennent ensuite pour partager des expériences de projets, privés et publics, neufs ou de transformations, de grande et petite échelle, tous exemplaires dans leurs démarches et leurs recherches sur les matériaux à faible empreinte carbone (bois, pierre, terre crue, paille) et à la valorisation de savoir-faire.

La question de l'expérimentation est abordée sous l'angle technique, à travers les cours sur la gestion de chantier et sur l'importance du descriptif (Cahier des clauses techniques particulières) dans l'acte de construire, mais aussi sous le spectre normatif et assurantiel. L'innovation est développée sous l'angle de la gestion sociale, avec un cours sur les modalités d'intégration de la recherche au sein des agences d'architecture via le dispositif CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche). Elle est aussi abordée sous l'angle juridique, avec l'intervention de nouveaux acteurs de la ville et sur l'invention de montages mis en place par les collectivités sous formes de partenariats inédits. L'innovation est enfin présente à travers un cours sur les modalités de montages de projets participatifs et coopératifs. Les interventions sur la création et gestion d'entreprise sensibilisent aux problématiques spécifiques d'installation en zone rurale ou dans les petites et moyennes villes, et un cours spécifique évoque la question des SCOP (sociétés coopératives et participatives), modèle plébiscité par les ADE dans une volonté de pratique transdisciplinaire, mais souvent objet de confusion parfois en contradiction avec la déontologie d'une profession réglementée.

Le profil des intervenants est volontairement large, avec des enseignants-chercheurs, des architectes praticiens, des avocats, des experts-comptables, des critiques. Il croise des personnalités de tous horizons, unies autour d'une seule ambition : donner des outils de compréhension et de réflexion aux futurs architectes HMONP pour s'emparer de la profession d'architecte, et inventer leur pratique.

→ L'évaluation des ADE

Profitant de la dynamique des cours, chaque ADE est amené à rédiger pour chacun des cours, en exerçant son regard critique, une évaluation de ceux-ci.

- Formalisation de l'exercice : environ 10 lignes pour chaque cours ;
- L'incomplétude de la grille ne permet pas d'obtenir les 30 crédits ECTS validant la partie « théorie ».

6. LA DIRECTION D'ÉTUDES

Les directeurs d'études, enseignants à l'ENSACF, sont tous architectes praticiens. Le responsable pédagogique de la formation, assure à la fois des cours et la direction d'études, ce qui présente l'avantage d'apporter une articulation fine entre les enseignements et la MSP et d'ajuster les contenus aux réalités de l'exercice professionnel sans perdre de vue la dimension prospective et critique que l'ADE doit avoir dans le cadre de la rédaction de son mémoire.

La direction d'études dans la formation HMONP intervient tout au long de la formation de l'ADE :

- pendant la mise en situation professionnelle, par le suivi régulier de l'ADE, la vérification des acquis au moyen de la restitution régulière de carnets de bord (validation de la MSP au vu de l'avis du tuteur et des carnets de bord) ;
- pendant la rédaction du mémoire et jusqu'à la soutenance : le directeur d'études autorise formellement l'ADE à se présenter en soutenance, après validation de la MSP et au vu du mémoire.

7. LA PÉRIODE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (MSP) DÉROULÉ ET VALIDATION

La période de mise en situation professionnelle place l'ADE en situation de maîtrise d'œuvre et doit concourir aux objectifs du protocole initial de formation. La mise en situation professionnelle est d'une durée minimale de 6 mois à temps plein et peut être prolongée par voie d'avenant. Elle se déroule entre le 1^{er} septembre de l'année N et le 15 juillet de l'année N+1.

L'ADE doit, pour sa période de mise en situation professionnelle, avoir un contrat de travail, CDD ou CDI. L'auto-entrepreneuriat n'est pas accepté pour effectuer sa mise en situation professionnelle ni les contrats de type junior-architecture. Au démarrage de la MSP, le directeur d'études s'entretient avec le tuteur d'agence, puis, au cours de la MSP, si nécessaire. L'ADE peut solliciter son directeur d'études si nécessaire en cours de MSP.

- Les éléments formels nécessaires à la validation de la MSP

Un carnet de bord mensuel (fichier Excel) détaille, à partir des informations rentrées par l'ADE (identification de l'employeur, du tuteur, de l'ADE et de son rôle) le décompte mensuel horaire, en permettant un suivi fin, par le directeur d'études et le tuteur, des objectifs de formation et le compte-rendu des acquisitions.

- Il récapitule le nombre d'heures mensuelles consacrées aux différents aspects de la maîtrise d'œuvre :
 - Les responsabilités personnelles du maître d'œuvre ;
 - L'économie du projet ;
 - Les réglementations, les normes constructives, les usages.
- À la fin de chaque mois, l'ADE envoie un exemplaire du carnet mensuel à son directeur d'études. À la fin de la MSP, l'ADE envoie au directeur d'études l'avis motivé de son tuteur et la feuille récapitulative de décompte d'heures. Au vu des éléments transmis, le directeur d'études rédige un avis motivé et valide ou non la MSP (trame dans le guide HMONP).
- Le tuteur en agence :
 - doit avoir cinq ans de pratique de la maîtrise d'œuvre, au minimum et être inscrit au Conseil régional de l'Ordre des architectes de la région d'exercice ;
 - est chargé du suivi de l'ADE au sein de la structure d'accueil ;
 - remplit mensuellement avec l'ADE les quatre volets du carnet de bord ;
 - s'entretient en tant que de besoin avec le directeur d'études ;
 - rédige à la fin de la MSP un avis motivé (trame dans le guide HMONP) ;
 - participe sans voix délibérative aux soutenances de l'habilitation des ADE.

8. LE MÉMOIRE ET LA SOUTENANCE : POSITIONNEMENT CRITIQUE ET PERSONNEL PROSPECTIF

- Le mémoire

Le mémoire est un positionnement critique et prospectif demandé à l'ADE. À partir d'un thème de réflexion qu'il définit avec son directeur d'études, éventuellement en relation avec sa pratique au sein de la structure de MSP, et/ou en fonction de son projet professionnel, l'ADE construit un développement autour d'une problématique. Cette réflexion peut être étayée par une ou deux études de cas, un corpus bibliographique, mais elle induit un rapport distancié à une pratique, et interroge l'évolution de l'exercice de l'architecture dans une époque. La question du projet professionnel, qui conclut la plupart des mémoires, est régulièrement l'objet des questionnements du jury lors des soutenances. Il semble important que les directeurs d'études accompagnent les ADE dans les motivations profondes qui les ont conduits à suivre la formation HMONP, que ce soit pour des questions de rémunérations, d'accès à certains concours, ou tout simplement pour créer leur société. Le mémoire est un moment précieux pendant lequel l'ADE peut aussi questionner des pratiques communément admises, mais aussi réfléchir à l'avenir de la profession, à son évolution, et à la façon dont il a envie d'exercer son métier d'architecte. Formellement, le mémoire est limité à une trentaine de pages, hors annexes.

- La soutenance

Il appartient au jury de mesurer la capacité du postulant à assumer une responsabilité personnelle dans l'exercice de la maîtrise d'œuvre. Il appartient au jury de vérifier que le candidat fait preuve d'un niveau de savoir et de compréhension homogène, y compris sur le rapport entre la qualité du document et celle de la prise de parole. Cette appréciation, à travers le mémoire et la soutenance, s'exerce en mesurant la faculté de l'ADE :

- à énoncer un objectif, à le réaliser et à l'évaluer ;
- à exercer des responsabilités ;
- à produire un discours critique sur les situations opérationnelles rencontrées ;
- à prendre du recul par rapport à une pratique en situation réelle ;
- à repérer les enjeux et les limites de l'exercice de la maîtrise d'œuvre ;
- à argumenter son travail et ses positionnements ;
- à énoncer un positionnement personnel prospectif et des orientations d'évolution personnelles.

En pratique, la soutenance dure environ 40 minutes au cours desquelles :

- le candidat présente un exposé de 20 minutes, dont la forme et le fond sont d'égale importance, durant lequel il présente tous les éléments nécessaires à sa démonstration, selon des modalités validées par son directeur d'études et en présence de ce dernier ;
- le jury pose des questions et/ou des demandes d'explications (durée 20 min) ;
- le jury délibère et restitue au candidat les termes de son appréciation.

À l'issue de la soutenance, le jury décide que :

- l'ADE est reçu : son HMONP est validée ;
- l'ADE est ajourné et doit remettre un travail complémentaire, dont le contenu et la date de remise sont précisés sur le procès-verbal de soutenance ;
- l'ADE n'est pas reçu, son HMONP n'est pas validée.

Le procès-verbal de la délibération du jury est communiqué à chaque candidat. Il consigne les éventuelles observations du jury et, le cas échéant, sur motivations, les éléments de la formation qui n'ont pas été obtenus.

CARTOGRAPHIE DES ARCHITECTES DIPLÔMÉS D'ÉTAT EN FORMATION HMONP À L'ENSACF (2017-2020)

Pour l'année 2017-2018 (68 inscrits), 81 % sont diplômés de l'ENSACF et les 19 % restants représentent 8 autres ENSA. Les primo-entrants constituent 56 % des effectifs et les réinscriptions 44 %. Les diplômés du mois de juin 2017 représentent 30 % des effectifs et 50 % des primo-entrants.

Pour l'année 2018-2019 (81 inscrits), 79% sont diplômés de l'ENSACF et les 21 % restants représentent 9 autres ENSA. Les primo-entrants constituent 67 % des effectifs et les réinscriptions 33 %. Les diplômés du mois de juin 2018 représentent 38 % des effectifs et 57 % des primo-entrants.

Pour l'année 2019-2020 (98 inscrits), 78% sont diplômés de l'ENSACF et les 22 % restants représentent 13 autres ENSA. Les primo-entrants constituent 52 % des effectifs et les réinscriptions 48 %. Les diplômés du mois de juin 2019 représentent 18 % des effectifs et 39 % des primo-entrants.

Pour l'année 2020-2021 (79 inscrits), 76% sont diplômés de l'ENSACF et les 24 % restants représentent 10 autres ENSA. Les primo-entrants constituent 57 % des effectifs et les réinscriptions 43 %. Les diplômés du mois de juin représentent 23 % des effectifs et 51 % des primo-entrants.

On note l'accentuation des réinscriptions sur les quatre dernières années (moyenne : 42 % des effectifs) contre 30 % pour les promotions de 2014 à 2016. Une stabilisation des ADE provenant d'autres ENSA (moyenne : 21,5 % des effectifs) contre 20 % pour les promotions de 2014 à 2016. La provenance d'ADE diplômés d'autres ENSA est réellement effective à partir de la rentrée 2015 (moyenne 8 % des effectifs pour les promotions de 2010 à 2014).

Parmi les primo-entrants, environ la moitié d'entre eux sont diplômés de l'année en cours.

30 % des réinscrits sont des ADE qui se sont inscrits immédiatement après avoir obtenu le diplôme d'État d'architecte. Les ADE interrogés motivent leur réinscription par la volonté de conforter une expérience professionnelle, une surcharge de travail, des changements d'ordre familial ou personnel.

Statistiques HMONP 2017/2018				
Préinscriptions		80		
Désistements		12		
Inscrits		68		
Primo entrants	Total	38	56%	
	dont diplômés 2008	1		
	dont diplômés 2011	3	dont 2 dispensés MSP	
	dont diplômés 2012	2	dont 2 dispensés MSP	
	dont diplômés 2013	2		
	dont diplômés 2014	1		
	dont diplômés 2015	5		
	dont diplômés 2016	6		
	dont diplômés 2017	18		
Réinscriptions	Total	30	44%	
	Théorie + MSP + mémoire	3		
	MSP + mémoire	3		
	soutenance	1		
	mémoire	23	dont 3 dispenses MSP	
	mémoire	25		
Diplômés de l'ENSACF	55	81%	dont 2017	15
			dont 2016	16
			dont 2015	6
			dont 2014	6
			dont 2013	3
			dont 2012	3
			dont 2011	3
			dont 2008	2
Autres écoles	13		dont 2007	1
			dont 2017	6
	Toulouse 1 ; Belgique 1		dont 2016	2
	Bretagne 2 ; Marseille 2	19%	dont 2015	2
	Paris Malaquais 2 ; Lyon 2		dont 2014	1
	Paris VdS 2 ; St-Etienne 1		dont 2013	1
			dont 2011	1
Situation	Sans MSP au 30 avril 2018	10	12%	
	En activité	58	85%	
	dont dispensés de MSP (CDI)	6	10%	
	dont MSP trouvées au 10/03	dont CDI 22	38%	
		dont CDD** 30	52%	
Localisation MSP	Auvergne	27	47%	
	France métropolitaine (hors Auvergne)	24	41%	
	hors métropole (Corse, Guyane)	0	0%	
	tranger(Suisse 4, Cameroun 1, Bali 1, Vietnam 1)	7	12%	
Salaires	Salaire moyen brut	1 980 €		
Sexe	Femmes 33	49%		
	Hommes 35	51%		

Statistiques HMONP 2018/2019					
Préinscriptions		91			
Désistements		10			
Inscrits		81			
Primo entrants	Total	54	67%		
	dont diplômés 2007	1	dont 1 dispense MSP		
	dont diplômés 2008	2	dont 1 dispense MSP		
	dont diplômés 2009	1			
	dont diplômés 2010	1	dont 1 dispense MSP		
	dont diplômés 2013	2			
	dont diplômés 2014	7	dont 2 dispenses MSP		
	dont diplômés 2015	12	dont 1 dispense MSP		
	dont diplômés 2016	15			
	dont diplômés 2017	11			
	dont diplômés 2018	31			
	Total		27	33%	
	Réinscriptions	Théorie + MSP + mémoire	1		
MSP + mémoire		1			
mémoire		25			
10 étrangers	dont ENSACF	10			
	1 Moldavie, 1 Algérie, 1 Ukraine, 1 Liban, 3 Maroc, 2 Mexique, 1 Hongrie				
Diplômés de l'ENSACF	64	79%	dont 2018	25	
			dont 2017	11	
			dont 2016	11	
			dont 2015	9	
			dont 2014	4	
			dont 2013	1	
			dont 2009	1	
			dont 2008	1	
			dont 2007	1	
Autres écoles	17		dont 2018	6	
	Toulouse 1 ; St-Etienne 3		dont 2016	1	
	Bretagne 1 ; Normandie 1		dont 2015	5	
	Paris Malaquais 2 ; Lyon 4	21%	dont 2014	1	
	Paris VdS 1		dont 2013	1	
	Versailles 3, PLV 1		dont 2010	1	
			dont 2008	1	
			dont 2007	1	
Situation	Sans MSP au 30 juin 2019		6	12%	
	En activité		75	93%	
	dont dispensés de MSP (CDI)		6	8%	
	dont MSP trouvées au 30/06	dont CDI	19	25%	
		dont CDD**	50	67%	
Localisation MSP	Auvergne		33	44%	
	France métropolitaine (hors Auvergne)		35	47%	
	hors métropole (Corse, Guyane)		0	0%	
	(Suisse 1, Cameroun 1, Angleterre 1, Canada 1, 2 Allemagne		7	9%	
Salaires	Salaire moyen brut		1 996 €		
Sexe	Femmes 39	49%			
	Hommes 42	51%			

Statistiques HMONP 2019/2020				
Préinscriptions		108		
Désistements		10		
Inscrits		98		
Primo entrants	Total	51	52%	
	dont diplômés 2008	1	dont 2 dispenses MSP	
	dont diplômés 2011	1	dont 1 dispense MSP	
	dont diplômés 2013	2	dont 2 dispenses MSP	
	dont diplômés 2014	2	dont 1 dispense MSP	
	dont diplômés 2015	5	dont 2 dispenses MSP	
	dont diplômés 2016	7	dont 2 dispenses MSP	
	dont diplômés 2017	6		
	dont diplômés 2018	10		
	dont diplômés 2019	17		
Réinscriptions	Total	47	48%	
	Théorie + mémoire	2		
	MSP + mémoire	1		
	mémoire	44		
	soutenance	0		
13 étrangers	dont ENSACF		13	
	1 Moldavie, 1 Algérie, 1 Ukraine, 1 Liban, 3 Maroc, 1 Mexique, 2 Bolivie, 1 Sénégal, 1 Pologne, 1 Belgique			
Diplômés de l'ENSACF	76	78%	dont 2019	12
			dont 2018	21
			dont 2017	12
			dont 2016	12
			dont 2015	10
			dont 2014	5
			dont 2013	2
			dont 2011	1
			dont 2008	1
Autres écoles	22 Grenoble 1 ; St-Etienne 4 Nancy 1 ; Normandie 1 Nantes 1 ; Lyon 5 ; Marseille 1 Lille 1 ; Bordeaux 1 Versailles 3 ; Marne 1 Strasbourg 1 ; Montpellier 1	22%	dont 2019	7
			dont 2018	4
			dont 2017	3
			dont 2016	2
			dont 2015	2
			dont 2014	1
			dont 2013	1
			dont 2010	1
			dont 2008	1
Situation	Sans MSP au 30 mai 2020		4	12%
	En activité		94	96%
	dont dispensés de MSP (CDI)		10	11%
	dont MSP trouvées au 30/06		42	45%
			dont CDI dont CDD	42 45%
Localisation MSP	Auvergne		15	29%
	France métropolitaine (hors Auvergne)		30	59%
	hors métropole (Corse, Guyane)		0	0%
	Étranger (Portugal 1 ; Argentine 1 ; Liban 1 ; Rotterdam 1 ; Suisse 1 ; Allemagne 1)		6	12%
Salaires		Salaire moyen brut		2 010 €
Sexe	Femmes 44	45%		
	Hommes 54	55%		

Statistiques HMONP 2020/2021				
Préinscriptions		87		
Désistements		8		
Inscrits		79		
Primo entrants	Total	45	57%	
	dont diplômés 2010	1	dont 1 dispense MSP	
	dont diplômés 2013	2	dont 1 dispense MSP	
	dont diplômés 2014	2		
	dont diplômés 2016	1	dont 1 dispense MSP	
	dont diplômés 2017	2		
	dont diplômés 2018	6		
	dont diplômés 2019	8		
	dont diplômés 2020	23		
Réinscriptions	Total	34	43%	
	Théorie + MSP + mémoire	2		
	MSP + mémoire	3		
	soutenance	0		
	mémoire	29	dont 1 dispense MSP	
	mémoire	25		
Diplômés de l'ENSACF	60	76%	dont 2020	19
			dont 2019	10
			dont 2018	17
			dont 2017	4
			dont 2016	4
			dont 2015	6
Autres écoles	19		dont 2020	3
			dont 2019	2
			dont 2018	2
			dont 2017	3
			dont 2016	4
	Italie 1 ; Nancy 1 ; Grenoble 2		dont 2014	2
	Versailles 4 ; Marseille 1	24%	dont 2013	1
	Paris Malaquais 2 ; Lille 2		dont 2011	1
	Paris VdS 4 ; Montpellier 1		dont 2010	1
	St-Etienne 1			
Situation	Sans MSP au 15 janvier 2021		3	
	En activité		76	96%
	dont dispensés de MSP (CDI)		4	5%
	dont MSP trouvées au 15/01/21	dont CDI	46	61%
		dont CDD**	26	34%
Localisation MSP	Auvergne		25	33%
	France métropolitaine (hors Auvergne)		50	66%
	hors métropole (Corse, Guyane)		0	0%
	Étranger (Suisse 1)		1	1%
Salaires		Salaire moyen brut	2 095 €	
Sexe	Femmes 42	53%		
	Hommes 37	47%		

HABILITATION À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE

Tableau 01

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS (susceptible d'évoluer en fonction de la disponibilité des intervenants et de l'évolution de la grille pédagogique)

INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT	DESRIPTIF GLOBAL DE LA SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE (objectifs pédagogiques - cohérence entre les enseignements, rapports à la mise en situation professionnelle,...) 10 lignes maximum	descriptif de l'enseignement (éléments de contenu, mode pédagogique, nbre d'étudiants mini-maxi)	nbre total heures encadrées	nbre heures de travail personnel	fréquence des cours : nombre de semaines ; nombre de séances	Nbre de places disponibles à l'examen
SÉQUENCE 1						
L'ARCHITECTE MAÎTRE ŒUVRE						
<i>Présentation Introduction</i>	Présentation de la formation et méthodologie	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Bibliographie	4	0,1	Le cours est décomposé en 2 séquences de cours magistraux d'1h15 puis 15 minutes d'échanges et questions avec les ADE	1
<i>L'architecte maître d'œuvre Olum / Neg Olum</i>	La séquence inaugurale aborde la dimension sémantique du mot "bureau" et de son application au métier d'architecte. La présentation embrasse la définition large du mot, sous son spectre historique, sociologique, juridique et philosophique. De cette définition découle alors la question de la pratique de l'architecture, passée et présente, et imaginant l'évolution de la pratique future.	Effectif max: 50 pers Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Données chiffrées Bibliographie Effectif max: 50 pers	3	0,1	Le cours est décomposé en 2 séquences de cours magistraux d'1h15 puis 15 minutes d'échanges et questions avec les ADE	1
Architecte une profession réglementée						
L'Ordre des architectes - masons						
	La deuxième séquence présente l'Ordre des architectes, son histoire, les dates clés de son évolution. Elle précise l'organigramme des Ordres régionaux, nationaux et leurs principes de représentations des conseillers élus. Elle détaille les missions de l'Ordre, comme garant des bonnes pratiques, à la fois pour les professionnels, mais aussi comme conseil auprès des maîtres d'ouvrages, publiques et privées.	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Données chiffrées Tableaux et graphiques Effectif max: 50 pers	1,5	0,2	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>Architecte, une profession réglementée à l'ère de l'anthropocène</i>	Elle détaille la question de l'évolution de la profession face aux enjeux de transition écologique, et du rôle prédominant que les architectes peuvent jouer dans cette nouvelle ère.	Cours Magistral Support de cours sous forme pdf Données chiffrées Tableaux et graphiques Effectif max: 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1

INTITULÉ DE L'ENSEIGNEMENT	DESCRIPTIF GLOBAL DE LA SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE (objectifs pédagogiques, cohérence entre les enseignements, apports à la mise en situation professionnelle...) 10 lignes maximum	descriptif de l'enseignement (éléments de contenu, mode pédagogique, nbre d'étudiants mini-maxi)	nbre total heures encadrées	nbre heures travail personnel	fréquence des cours : mensuels ; extensifs ; durée de séances	Nbre de sessions d'examen
La responsabilité de l'architecture environnementale, sociale, pénale	La responsabilité de l'architecture est polymorphe, elle est à la mesure des enjeux portés par l'architecture dans la conception du cadre de vie de nos contemporains. Elle est contradictoire, idéologique, juridique, sociale et environnementale. Elle peut avoir de lourdes conséquences pour les professionnels, mais surtout pour le public, pour tous ceux qui habitent dans les villes et villages, travaillent, se soignent dans les bâtiments, que les architectes conçoivent. Les architectes ne portent pas seuls cette responsabilité, de nombreux acteurs y contribuent : les paysagistes, les ingénieurs et bien sûr les maîtres d'ouvrage, les élus... tous nos préaux de l'acte de construire. Les architectes ont cependant une part importante de cette responsabilité dans des champs multiples, et leur mise en cause en cas de contentieux mais aussi dans le débat public en est la manifestation évidente.	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Illustration des propos par la présentation d'études de cas Bibliographie Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence de 15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
Le droit d'auteur des architectes	La question du droit d'auteur des architectes, pour être mieux comprise, nécessite d'être développée dans une dimension comparative. La définition de la notion d'auteur étant différente qu'il s'agisse d'une œuvre d'art ou d'une œuvre architecturale habillée, sa défense nécessitera une approche différente et spécifique. Le cours développe le cadre légal de la notion d'auteur, puis des particularités de l'œuvre architecturale, en tant qu'objet habillé, pour définir les contours de la défense, mais également de ses limites.	Conférence Présentation d'études de cas Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
Commande publique Marchés publics - Les missions du projet d'architecture / L'héritage de la loi MOP	L'intervention vise à présenter le cadre législatif et réglementaire relatif à l'élaboration des marchés publics de l'architecture dans la sphère publique. Présentation de la MCO - Contexte réglementaire - Code de la commande publique - CCAG - Guide des MOA pour la négociation de rémunération des maîtres d'œuvre	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Effectif max 50 pers	4	0,2	Le cours est décomposé en 2 parties de 1h45 et 15 minutes de questions et d'échanges avec les ADE	1

INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT	DESCRIPTIF GLOBAL DE LA SEQUENCE PEDAGOGIQUE (objectifs pédagogiques - cohérence entre les enseignements, rapports à la mise en situation professionnelle...) 10 lignes maximum	descriptif de l'enseignement (éléments de contenu, mode pédagogique, nbre d'étudiants mini-max)	nbre total heures enseignées	nbre heures travail personnel	fréquence des cours : intensité des événements ; nombre de séances	Nbre de sessions d'examen
Marchés publics - La transition de la compétence publique vers le privé	Le transfert de compétences publiques vers le privé : étude des montages contractuels public-privé comme points de convergence. Après une mise en oeuvre de l'antagonisme présumé des intérêts de la personne publique d'une part et de ceux la personne privée d'autre part, il s'agit ensuite de démontrer que cette divergence d'intérêts n'empêche pas une collaboration, un transfert, et surtout un échange de compétences entre ces deux opérateurs. Mais comment ces intérêts de prime abord difficilement conciliables peuvent, et doivent parfois, converger ? Cette convergence s'organise dans le cadre de ce qui constitue une notion juridique essentielle : le contrat. Au travers des deux grandes phases de la vie de ce dernier, il s'agit d'étudier comment se construit l'équilibre de cette relation public-privé (lors de la passation – Première partie) et se régissent les conséquences des éventuels déséquilibres qui subsistent ou se manifestent (lors de l'exécution – Deuxième partie). Le principe du contrat permet de rompre avec une vision des relations public-privé qui serait uniquement conflictuelle et ainsi de démontrer qu'elles peuvent s'organiser par un dialogue raisonné et constructif au service du projet, à la condition de mobiliser les bons outils.	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Définition d'articles de lois et d'études de cas Efficacité max 50 pers	2,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence de 2h15 et 15 minutes de questions et d'échanges avec les ADE	1
Marchés publics - Commande publique / mythes et réalités	Partant de l'expérience d'un architecte praticien intervenant dans le cadre de marchés publics, l'analyse des pratiques professionnelles des architectes met en évidence les pratiques constitutives d'un avis d'appel d'offres et d'un dossier de consultation d'entreprises, à identifier les points contractuels essentiels à repérer. De cette analyse d'études de cas, l'intervenant donne les clés de lectures pour permettre aux ADE de développer une stratégie de candidature cibler les appels d'offres pour lesquels ils auront une chance d'être retenus.	Cours magistral Présentation avec un support (pdf) Etudes de cas Efficacité max 50 pers	2,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence de 2h15 et 15 minutes de questions et d'échanges avec les ADE	1
Commande privée	Les débuts d'expérience du métier d'architecte sont souvent liés à la rénovation ou la construction d'habitat individuel. A la différence de la commande publique ou privée professionnelle, toutes deux très organisées, et dans laquelle l'architecte est épaulé, la maîtrise d'ouvrage privée non professionnelle, expose l'architecte maître d'œuvre au premier plan, il doit révéler simultanément des capacités d'écoute des maîtres d'ouvrage, des capacités d'analyse, de réajustement, de gestion de projet, tout en assurant de la rentabilité de l'opération. L'intervention consiste à travers l'étude de quelques cas, à dérouler l'histoire du projet, depuis la prospection, en passant par l'écoute des maîtres d'ouvrages, la mise en œuvre de la commande privée, les aspects juridiques, les aspects administratifs, la gestion financière, le chantier, tout en absorbant la charge émotionnelle des maîtres d'ouvrages.	Cours Magistral Présentation avec support (pdf) Approche théorique Etudes de cas Approche économique et contractuelle Efficacité max 50 pers	4	0,1	Le cours est composé de 2 séquences d'1h45 puis de 15 minutes de questions	1

INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT	DESCRIPTIF GLOBAL DE LA SEQUENCE PEDAGOGIQUE (objectifs pédagogiques - cohérence entre les enseignements, rapports à la mise en situation professionnelle...) 10 lignes maximum	descriptif de l'enseignement (éléments de contenu, mode pédagogique, nbre d'étudiants mini-maxi)	nbre total heures enseignées	nbre heures travail personnel	fréquence des cours : intensité, modalités, nombre de séances	Nbre de sessions d'évaluation
<i>Marchés privés - La surélévation comme densification douce</i>	La surélévation est une pratique architecturale qui s'est développée avec des logiques évolutives réglementaires favorables à la surélévation : nouveaux droits à construire, régime dérogatoire aux règles de sécurité incendie et accessibilité, simplification des règles de copropriété. Elle s'inscrit pleinement dans les logiques de développement durable notamment sur les plans environnemental, économique et social. Elle permet d'optimiser l'usage du foncier, d'augmenter la densité urbaine, d'améliorer la qualité de l'habitat, de favoriser le financement des rénovations thermiques, d'utiliser des matériaux de construction plus écologiques. La surélévation est source d'opportunités de marchés pour les acteurs de la ville. Le processus de standardisation des surélévations est un enjeu majeur pour le développement de cette pratique. Le cours permet d'aborder les études réglementaires, démarches administratives et études techniques de cas concrets à l'appui des réalisations de l'agence.	Cour Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Approche théorique Etude de cas Approche économique Efficatif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1300 puis de 30 minutes de questions et d'échanges avec les ADE	1
<i>Marchés privés - L'aménageur, le promoteur et l'architecte</i>	Dans le prolongement de la séquence dédiée à la commande privée, l'intervention sur les marchés privés permet d'aborder les enjeux de la commande publique et des transferts de compétences du public vers le privé. Dans un contexte d'évolution de la commande, le rôle de l'aménageur devient prépondérant, puisqu'il se substitue parfois à lui. Ce nouvel acteur, apparu au début des années 2000, a été mis en lumière par Jacques Lutz dans son ouvrage "Qui va la ville 7", devenu dans un panorama de l'architecte dans sa relation avec les opérateurs privés. L'intervention développe les différentes stratégies pour identifier les aménageurs aux ambitions urbaines, architecturales et écologiques fortes, pour construire un dialogue équilibré avec les promoteurs.	Cour Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Approche théorique Etude de cas Approche économique Efficatif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1300 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec les ADE	1
Les métiers de l'architecture						
<i>Ecologie urbaine</i>	L'intervention aborde de façon chiffrée des forçages, métabolismes et empreintes de la ville du XVIII ^{ème} siècle à nos jours, liées aux systèmes productifs, aux mobilités et aux politiques urbaines d'habitats et d'activités humaines. A travers ce constat, l'intervention pose de façon transversale la question d'une nouvelle pensée de fabrication de la ville, et d'une réinterrogation en profondeur des principes issus du XX ^{ème} siècle, pour saisir l'opportunité d'inventer un nouveau modèle.	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Approche théorique Etude de cas Approche chiffrée Efficatif max 50 pers	4	0,1	Le cours est décomposé en 2 séquences d'1h45 puis de 15 minutes de questions avec les ADE	1
<i>L'urbanisme de la marge</i>	L'intervention aborde le sujet d'un urbanisme de la marge, dans les collectivités rurales ou les petites villes confrontées à la déprise urbaine et où l'architecte / urbaniste encoasse le rôle de conseiller privilégié dans les choix de développement. Dans ces territoires à l'économie maigre, le cours démontre, à travers des études de cas, de quelle(s) manière(s) l'architecte peut intervenir en interrogeant la pédagogie du projet et sa transmission et en décloisonnant l'ensemble de la pratique.	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Approche théorique Etude de cas Efficatif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h45 puis de 10 minutes de questions avec les ADE	1

INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT	DESSCRIPTIF GLOBAL DE LA SEQUENCE PEDAGOGIQUE (objectifs pédagogiques - cohérence entre les enseignements, rapports à la mise en situation professionnelle...) 10 lignes maximum	descriptif de l'enseignement (éléments de contenu, mode pédagogique, nbre d'étudiants mini-maxi)	nbre total heures travail encadrées	nbre heures travail personnel	fréquence des cours : intensité des séquences ; nombre de séances	Nbre de sessions d'examen
L'AMO comme préfigurateur	Dans la vaste spécialité que constitue la profession d'architecte, celui de l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) est souvent méconnu des ADE, dans leurs perspectives professionnelles. Pour autant, les AMO sont des alliés précieux des architectes, puisqu'ils permettent d'établir un langage commun entre maître d'œuvre et maître d'ouvrage.	Conférence Présentation avec support de cours (pdf) Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
L'architecte conseil	Parmi les différents métiers d'architecte, les métiers de conseils représentent une option possible. Les architectes conseils des CAUE accompagnent les collectivités très en amont dans la réflexion de projets urbains, paysagers ou architecturaux. Le métier d'architecte conseil induit une grande capacité de pédagogie, de diplomatie et de partage. Comment susciter et questionner la commande aujourd'hui au vu des enjeux climatiques et de la transition écologique ? Comment conseiller et accompagner la maîtrise d'ouvrage vers une formulation d'une problématique claire et faisable ? Comment, y compris dans les missions de maîtrise d'œuvre, conserver cette notion d'accompagnement et de recherche visant à "garantir l'intérêt général" ?	Conférence Présentation avec support de cours (pdf) Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
Les partenaires de l'architecture L'art de la pédagogie : l'architecte, le maître d'ouvrage et l'entreprise	Le cours développe un questionnement sur l'importance des qualités humaines de l'architecte dans l'acte de construire : de l'art de la pédagogie à l'art de la maïeutique. Si la formation des architectes mène à l'acquisition d'un savoir-faire dans la conception et la construction d'édifices, la question du savoir-être est très rarement évoquée. Or, les qualités humaines de l'architecte sont essentielles dans les relations qu'il entretient, parfois pendant des années avec la maîtrise d'ouvrage et les entreprises, mais aussi dans le fait d'être aux commandes d'études. Des qualités humaines au service de la gestion du projet et du projet architectural. A travers une réflexion sur la maïeutique dans le processus de projet, de sa conception à sa réalisation, l'intervenant explore les outils mis en œuvre dans la relation humaine singulière du trio architecte, maître d'ouvrage, entreprise.	Cours magistral Présentation avec support de cours (pdf) Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
Les partenaires de l'architecture - Les partenaires institutionnels du projet Derrière les acronymes	L'architecte-Conseil de l'EAD (ACE) est au cœur des politiques publiques, mais son rôle est parfois méconnu du grand public et des architectes maîtres d'œuvre. La présentation décrit les rôles et missions des ACE, mais également les modalités d'accès au corps - par voie de concours.	Conférence Présentation avec support de cours (pdf) Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
La stratégie de l'équipe de maîtres d'œuvre, vers un fractionnement des compétences	Face à un fractionnement et une spécialisation des compétences, l'architecte maître d'œuvre doit être capable de travailler avec une multitude d'acteurs : architectes, ingénieurs, VRD, environnement, HOE, économiste, OPC, écologues, conseillers techniques, etc.) Face à cette surcharge, qui tend à fragmenter les honoraires, mais avec un rôle prépondérant de l'architecte mandataire, l'intervenant explique comment constituer une équipe fiable, négocier les honoraires de chaque intervenant, et sécuriser sa propre responsabilité face aux erreurs potentielles de ses partenaires à travers un contrat de cotraitance.	Conférence Cours Magistral Présentation avec support (pdf) Approche théorique Etudes de cas Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1

INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT	DESCRIPTIF GLOBAL DE LA SEQUENCE PEDAGOGIQUE (objectifs pédagogiques - cohérence entre les enseignements, rapports à la mise en situation professionnelle...) 10 lignes maximum	descriptif de l'enseignement (éléments de contenu, mode pédagogique, nbre d'étudiants mini-maxi)	nbre total heures enseignées	nbre heures travail personnel	fréquence des cours : intensité, récurrents, nature de séances	Nbre de sessions d'examen
<i>Le statut particulier du coordinateur SPS, du bureau de contrôle</i>	Dans l'organisation d'un chantier, 3 acteurs indépendants du Maître de l'ouvrage, l'architecte, le coordinateur SPS et le bureau de contrôle, ont des missions complémentaires en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) et le bureau de contrôle. L'intervention détaille le rôle de chacun, et la nature de leur relation avec l'architecte et l'équipe de maîtrise d'œuvre.	Cours Magistral Présentation avec support (pdf) Etudes de cas Efficacité max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h45 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>Les canaux d'accès à la commande</i>	Dans l'univers de la commande, la commande publique "à la française" a valeur de référence pour le secteur européen, notamment en raison du long passé des concours d'architecture. Cette commande singulière induit des codes propres, notamment le code des marchés publics, qui évolue au grès des époques. Cette acception culturelle, notamment celle des concours d'architecture, est le fruit d'un processus historique et dans ses meilleurs cas, l'objet d'un rayonnement culturel de l'architecture française. Mais l'accès à cette commande se raréfie, en particulier l'accès pour les jeunes architectes. La présentation énumère le vocabulaire et les notions de base de la commande publique, les différentes procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre, les différents acteurs de la commande publique, les modalités de l'appel d'offres auxquels ils pourront prétendre en début de carrière. L'accès à la commande pour les jeunes architectes est souvent complexe, notamment par manque de références.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche théorique Etudes de cas Approche juridique Efficacité max 50 pers	4	0,2	Cours Magistral composé de 2 séquences d'1h45 puis de 15 minutes d'échanges et questions.	1
<i>Transformation pavillonnaire - la ville par l'habitat</i>	Il existe plusieurs plateformes sur le marché dédiées aux architectes DPLG et HMONP. Ces plateformes BAM, Archivoiser, Judo, Cos permettent à différents agents comme apporteurs d'affaires, avec des cibles et modèles économiques différents. Ces plateformes ont été créées par des architectes HMONP, et sont donc construites par et pour des architectes. Elles ont pour objectif de faciliter l'accès à la commande et d'accompagnement. Les plateformes BAM et Archivoiser font un travail de prospection de conseil proche de l'AMO. Judo propose un modèle différent, puisqu'elle repose plutôt sur une solution de conseil à l'usage des architectes. Elle propose une réflexion plus large, notamment sur la question de la ville pavillonnaire et de ses possibles mutations, par un enrichissement de ses pratiques autres que résidentielles.	Conférence et table ronde Présentation avec support (pdf) Approche théorique Approche juridique Efficacité max 50 pers	3	0,1	Conférence composée de 2 séquences d'1h15 puis de 30 minutes de table ronde	1
<i>L'économie du projet d'architecture</i> <i>Stratégie de l'architecte en matière d'économie de projet</i>	La présentation analyse le système productif et distributif des matériaux de construction, les différents acteurs du secteur, les différents modèles économiques des systèmes de production et des principes de gouvernement. Le cours identifiera les relations intimes entre conception du projet, sélection des matériaux de construction, et mise en œuvre.	Cours Magistral Présentation avec support (pdf) Approche théorique Etudes de cas Efficacité max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé de 2 séquences d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1

INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT	DESRIPTIF GLOBAL DE LA SEQUENCE PEDAGOGIQUE (objectifs pédagogiques - cohérence entre les enseignements, rapports à la mise en situation professionnelle...) 10 lignes maximum	descriptif de l'enseignement (éléments de contenu, mode pédagogique, nbre d'étudiants mini-maxi)	nbre total heures enseignées	nbre heures travail personnel	fréquence des cours : intensité, modalités, nombre de séances	Nbre de sessions d'examen
<i>Economie appliquée à un projet</i>	A travers l'exemple, détails de la construction d'une maison neuve soumise sous la maîtrise d'œuvre d'une jeune architecte, le cours fait la démonstration de l'intérêt pour la profession de se positionner sur ce marché, en élan performance sur le volet économique, tout en apportant des solutions contextuelles, personnalisées et respectueuses de l'environnement. Ainsi le cours propose de présenter dans le détail l'économie d'un projet allié dans le bioclimatisme des Terrasses de l'Ourtoir à Vohic : optimisation du programme du client et des coûts d'études, rationalisation de l'espace, rationalisation de la structure, utilisation de matériaux bruts, démontrement d'éléments industrialisés et bon marché, utilisation de matériaux nobles et d'éléments sur-mesure par petites touches, économies opportunistes, négociation des prix avec les entreprises de construction.	Conférence Présentation avec support numérique (pdf) Etude de cas Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>Le CCTP comme outil puissant du projet La prévalence du texte sur le dessin dans le droit français</i>	Dans le prolongement du cours sur la constitution d'une équipe de maîtrise d'œuvre, certaines tâches sont externalisées, comme les descriptifs. Le Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP) est un outil de conception et de définition du projet. Longtemps abandonné, la question de sa reconnaissance se pose pour plusieurs raisons : l'intérêt pour les architectes d'écrire leurs CCTP de manière à : - définir la facture du projet, - évaluer sa fiabilité mais aussi la matière, l'esthétique. La puissance de la prescription illustrée par des projets. Il s'agit également de voir comment le CCTP peut devenir une culture d'agence et un outil de recherche et développement.	Conférence Présentation avec support numérique (pdf) Etude de cas Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>L'économie du projet - Le crédit, profit, recherche, une solution pour les agences d'architecture</i>	Qu'est-ce que la Recherche & développement en architecture ? Les agences d'architecture peuvent bénéficier du dispositif de crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR). Or, soit elles l'ignorent, soit elles pensent qu'il n'est pas conçu pour elles, soit elles constituent des « dossiers de justification » peu probants. Si quelque chose se passe sur l'organisation et la formulation de la demande, peuvent être utiles, l'essentiel se joue en amont, dans la structuration d'une réelle activité de « recherche & développement (R&D) » au sein de l'agence. Ainsi, la première question à se poser est : qu'est-ce qui distingue fondamentalement une R&D d'une pratique ordinaire du projet d'architecture ?	Conférence Présentation avec support numérique (pdf) Etude de cas Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>Le chantier comme lieu d'innovation</i>	A travers le travail d'une jeune agence d'architecture, le chantier est entendu comme une part entière du projet d'architecture, avec notamment un travail sur le prototypage, illustré dans le CCTP. La responsabilité de la mise en œuvre du projet est partagée entre le maître d'ouvrage et l'agence d'architecture, ce qui implique un compromis et un dialogue constant entre la logique d'assemblage des éléments construits.	Conférence et atelier Présentation avec support numérique (pdf) Etude de cas Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1

INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT	DESCRIPTIF GLOBAL DE LA SEQUENCE PEDAGOGIQUE (objectifs pédagogiques - cohérence entre les enseignements, rapports à la mise en situation professionnelle...) 10 lignes maximum	descriptif de l'enseignement (éléments de contenu, mode pédagogique, nbre d'étudiants mini-maxi)	nbre total heures enseignées	nbre heures travail personnel	fréquence des cours : intensité des événements ; nombre de séances	Nbre de sessions d'examen
<i>Le chantier comme lieu d'innovation - La consultation des clients</i> <i>La consultation d'entreprises</i> <i>L'art de la négociation</i>	L'atelier est porté sur les moments clés de la négociation et de la consultation des entreprises, en partant de la connaissance précise du rôle des acteurs et des missions (missions de base et missions complémentaires), en mettant l'accent sur la nécessité d'anticiper chacune des phases de travaux (AVP, PRO, DCE), les démarches que la maîtrise d'œuvre peut faire lors de la publication des offres, au niveau de l'analyse des candidatures et des offres, au niveau de l'établissement des coasseurs de marchés et les points de vigilance à conserver à chacune des étapes.	Conférence et atelier Présentation avec support numérique (pdf) Cadre réglementaire et normatif Etude de cas Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>Le chantier comme lieu d'innovation - bien démarrer et conclure son chantier</i> <i>La mise en œuvre de la transition écologique</i>	Cette intervention de la MAF a pour objectif d'attirer l'attention sur les clauses de la MAF, de leur rôle dans le contrat, les obligations de la maîtrise d'œuvre, les enjeux de choix des entreprises. Est abordé le cadre de l'assurabilité des matériaux non traditionnels et de réemploi.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche théorique Etudes de cas Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>Le chantier comme lieu d'innovation - Bien réceptionner son chantier : la règle et la réception</i>	Cette intervention de la MAF s'articule autour de la réception des travaux (point de départ des procédures de décompte, point de départ des actions en garantie). Sont détaillées les modalités de réception des travaux dans le cadre des marchés publics (à travers le CCAG travaux, les OPR) et des marchés privés, les réserves, la réception judiciaire, la réception tacite, les effets juridiques de la réception, la responsabilité de la réception, les modalités de la réception, l'intervention indue également les bonnes pratiques à mettre en œuvre.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche théorique Etudes de cas Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
Patrimoine et protection <i>ACMH - architecte de la continuité</i>	L'intervention met dans une perspective historique le rôle de l'ACMH aujourd'hui : partant de l'évolution des techniques de construction et de l'histoire de la protection des monuments historiques, le cadre d'intervention et les missions de l'ACMH sont présentés en mettant en évidence les points de convergence et les différences avec le cadre général des missions de maîtres d'œuvre. La notion de "patrimoine" y est évoquée sous l'angle de la continuité, et non de la rupture moderne. Les techniques et savoir-faire artisanaux utilisés dans les projets de restauration, présentent une complémentarité riche des produits industriels contemporains.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche théorique Etudes de cas Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>La notion de protection en question</i> <i>l'architecte et la loi</i>	L'évolution récente des lois depuis les années 2000, Solidarité Renouvellement Urbain, puis Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) en 2016, puis la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) en 2018 montre l'importance d'un texte de loi sur la fabrication de la ville et du paysage. Le cours questionne la notion de protection des architectures au regard de ces lois, et l'importance pour la profession d'agir et de s'emparer du cadre législatif. Le cours interroge avec un regard neutre l'impact réel et désintéressés de ces lois, à l'aide de données chiffrées sur la production architecturale.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche théorique Etudes de cas Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
TOTAL SEQUENCE 1			71,5	3,5		

INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT	DESCRIPTIF GLOBAL DE LA SEQUENCE PEDAGOGIQUE (objectifs pédagogiques - cohérence entre les enseignements, rapports à la mise en situation professionnelle...) 10 lignes maximum	descriptif de l'enseignement (éléments de contenu, mode pédagogique, nbre d'étudiants mini-maxi)	nbre total heures enseignées	nbre heures travail personnel	fréquence des cours : intensité des événements ; nombre de séances	Nbre de sessions d'examen
<i>Le chantier comme lieu d'innovation - La consultation des clients</i> <i>La consultation d'entreprises</i> <i>L'art de la négociation</i>	L'attention est portée sur les moments clés de la négociation et de la consultation des entreprises, en partant de la connaissance précise du rôle des acteurs et des missions (missions de base et missions complémentaires), en mettant l'accent sur la nécessité d'anticiper chacune des phases de travaux (AVP, PRO, DCE), les démarches que la maîtrise d'œuvre peut faire lors de la publication des offres, au niveau de l'analyse des candidatures et des offres, au niveau de l'établissement des coûts des marchés et les points de vigilance à conserver à chacune des étapes.	Conférence et atelier Présentation avec support numérique (pdf) Cadre réglementaire et normatif Etude de cas Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>Le chantier comme lieu d'innovation - bien d'émouvoir et concilier son client</i> <i>La mise en œuvre de la construction</i> <i>La transition écologique</i>	Cette intervention de la MAF a pour objectif d'attirer l'attention sur les clauses de la MAF, en ce qui concerne les modalités de paiement, les modalités de contrat et les modalités d'assurance, les modalités de gestion des risques. Est abordé le cadre de l'assurance des matériaux, non traditionnels et de réemploi.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche théorique Etudes de cas Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>Le chantier comme lieu d'innovation - Bien répondre son chantier : la règle et l'exception</i>	Cette intervention de la MAF s'articule autour de la réception des travaux (point de départ des procédures de décompte, point de départ des actions en garantie). Sont détaillées les modalités de réception des travaux dans le cadre des marchés publics (à travers le CCAG travaux, les OPR) et des marchés privés, les réserves, la réception judiciaire, la réception tacite, les effets juridiques de la réception, la responsabilité de la réception, les modalités de la réception, l'intervention judiciaire, les bornes pratiques à mettre en œuvre.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche théorique Etudes de cas Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
Patrimoine et protection <i>ACMH - architecte de la continuité</i>	L'intervention met dans une perspective historique le rôle de l'ACMH aujourd'hui : partant de l'évolution des techniques de construction et de l'histoire de la protection des monuments historiques, le cadre d'intervention et les missions de l'ACMH sont présentés en mettant en évidence les points de convergence et les différences avec le cadre général des missions de maitres d'œuvre. La notion de "patrimoine" y est évoquée sous l'angle de la continuité, et non de la rupture moderne. Les techniques et savoir-faire artisanaux utilisés dans les projets de restauration, présentent une complémentarité riche des procédés industriels contemporains.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche théorique Etudes de cas Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>La notion de protection en question</i> <i>l'architecte et la loi</i>	L'évolution récente des lois depuis les années 2000. Solidarité Renouvellement Urbain, puis Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) en 2016, puis la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) en 2018 montre l'importance d'un texte de loi sur la fabrication de la ville et du paysage. Le cours questionne la notion de protection des architectures au regard de ces lois, et l'importance pour la profession d'agir et de s'emparer du cadre législatif.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche théorique Etudes de cas Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
TOTAL SEQUENCE 1	Le cours interroge avec un regard neutre l'impact réel et désintéressés de ces lois, à l'aide de données chiffrées sur la production architecturale.		71,5	3,5		

INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT	DESRIPTIF GLOBAL DE LA SEQUENCE PEDAGOGIQUE (objectifs pédagogiques - cohérence entre les enseignements, rapports à la mise en situation professionnelle...) 10 lignes maximum	descriptif de l'enseignement (éléments de contenu, mode pédagogique, nbre d'étudiants mini-maxi)	nbre total heures enseignées	nbre heures de travail personnel	fréquence des cours : initials, éventuels ; nature de séances	Nbre de sessions d'examen
SEQUENCE 2 L'ARCHITECTE CHEF-DE D'ENTREPRISE						
Initiation au vocabulaire de l'entreprise		Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h45 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
Activité libérale ou société	La séquence inaugurale de la deuxième session dresse un glossaire du vocabulaire courant de l'entreprise, de la gestion, des acronymes, et des partenaires institutionnels ou financiers que l'architecte HMONP sera amené à rencontrer dans sa vie professionnelle. La présentation développe les particularités des 2 formes d'exercices, soit en tant qu'entité libérale, soit en tant que société. Le choix d'un mode d'exercice dépend de plusieurs paramètres, du profil d'agence souhaité, mais également du profil personnel de l'architecte maître d'œuvre et de sa situation familiale. L'intervenant permet aux ADE d'identifier la forme la plus adéquate lors de leur installation. La forme de l'association est le modèle publicité par les ADE, souvent pour combler le sentiment d'un nombre de compétences requises trop vaste lors de l'installation d'une agence. La notion de complémentarité des associés est souvent mise en valeur, et les associés sortent souvent issus du cercle amical, voire conjugal dans le cas de couple d'architectes associés. Pour autant, une association durable est une association qui établit clairement les rôles dès le départ, mais aussi les postures et gouvernances de chacun des membres. L'intervention évoque des éléments indispensables à toute association, comme un contrat d'associés claires, un pacte d'associés, définissant également les clauses de sorties, dès la base. Quels sont les outils et méthodes de protection du gérant d'une agence d'architecture ? La responsabilité civile, pénale, la protection du patrimoine personnel.	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Approche théorique Etudes de cas Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h45 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
Association / Posture et gouvernance		Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Approche théorique Etudes de cas Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h45 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
La protection du gérant		Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Approche théorique Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h45 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
Création de l'agence Création Vs Reprise		Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Effectif max 50 pers	4	0,1	Le cours est composé de 2 séquences d'1h45 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
Modalité de la création	La présentation énumère avec précision les différentes étapes de la création d'une agence d'architecture, qu'il s'agisse sous l'exercice libéral ou sous forme de société. L'intervenant dresse la liste des différents partenaires et organismes à contacter pour la création d'une agence d'architecture, avec des indications précises sur les délais de ces procédures.	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Effectif max 50 pers	3	0,1	Le cours est composé de 2 séquences de cours magistraux d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec les ADE	1
Gestion de l'agence d'architecture						

INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT	DESRIPTIF GLOBAL DE LA SEQUENCE PEDAGOGIQUE (objectifs pédagogiques - cohérence entre les enseignements, rapports à la mise en situation professionnelle...) 10 lignes maximum	descriptif de l'enseignement (éléments de contenu, mode pédagogique, nbre d'étudiants mini-max)	nbre total heures enseignées	nbre heures travail personnel	fréquence des cours : initialisation, événements ; nature de séances	Nbre de sessions d'examen
<i>La gestion quotidienne de l'agence</i>	Le cours dédié à la comptabilité de l'agence débute par une initiation au vocabulaire de la comptabilité, et la lecture commentée d'un bilan comptable. De cette lecture détaillée sont identifiées les questions de valorisation des prestations et méthodes de facturation, et de gestion des dépenses et charges. Puis l'intervenant aborde le principe d'imposition et les différents impts soumis à la société et à son gérant (TVA, IS, CFE).	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>Comprendre et négocier des contrats</i>	L'intervenant fournit aux ADE des conseils pour les aider à sélectionner leur partenaire et à négocier les contrats divers : - Baux (matériel ou locaux) - Contrats bancaires et emprunt divers	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>L'apprentissage de la marge</i>	Sous forme de cours magistral, et de TD, l'intervenant propose une méthode de calcul de la marge, qui intègre les aléas propres au projet d'architecture et de la multiplicité des acteurs, qu'il cible, depuis les indications de la maîtrise d'ouvrage, les délais non maîtrisables des services instructeurs, le phénomène électoral, la dimension cathartique et imprévisible de la commande publique et privée.	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>La stratégie de gestion / Définir un cap</i>	La stratégie économique d'une agence repose aussi sur la stratégie de gestion, à court, moyen et long terme. Entre approche parfois trop optimiste ou parfois trop frileuse, le développement d'une agence alterne une politique d'investissements, une gestion maîtrisée des risques ou un possible endettement en vue d'un développement futur. Le modèle économique des agences d'architecture repose majoritairement sur le principe d'un cashflow positif, alors que le monde des start-up fonctionne sur le principe de l'investissement et de l'apport en capital. A travers une étude comparée de ces deux modèles, l'intervenant montre comment la création d'un concept innovant peut inclure la modification de ce modèle d'entreprises. Il s'agit de définir la stratégie de gestion, la valeur ajoutée, afin de transmettre ou de vendre une société économiquement performante.	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>Penser l'avenir</i>	L'intervenant développe dans ce cours magistral les éléments importants dans la valorisation d'une société, tels que son bénéfice event intérêt, impts, dépréciation et amortissement (BAI/DA), ou Ebitda en anglais. Mais la valorisation dépend également du CA, de la trésorerie disponible, du fond de roulement, du carnet de commande. L'intervenant montre comment calculer la valorisation d'une société et potentiellement le montant des parts de chaque associé dans l'hypothèse d'une vente partielle.	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>La liquidation / cession</i>	Le mot de liquidation fait peur à tout chef d'entreprise. Pour autant, le risque est une éventualité réelle dans les entreprises d'architectures, comme dans toutes les entreprises. L'intervention présente les différentes étapes pour éviter ou anticiper la liquidation plutôt que de la subir.	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
Prospection et communication						

INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT	DESCRIPTIF GLOBAL DE LA SEQUENCE PEDAGOGIQUE (objectifs pédagogiques - cohérence entre les enseignements, rapports à la mise en situation professionnelle...) 10 lignes maximum	descriptif de l'enseignement (éléments de contenu, mode pédagogique, nbre d'étudiants mini-maxi)	nbre total heures enseignées	nbre heures travail personnel	fréquence des cours : initialisation, séminaires, nombre de séances	Nbre de sessions d'examen
<i>Etude de marché</i>	Avant toute installation, réflexion sur l'impact, d'entretien, une étude de marché préalable est incontournable pour identifier la dynamique économique du lieu d'installation, la concurrence déjà présente, les spécificités locales. Le cours présente une méthode simple pour cibler et analyser un territoire au regard du projet de création d'une agence d'architecture. L'évolution récente des lois et le glissement de l'architecture d'un espace habité vers un produit d'investissement a cristallisé les relations entre architectes et promoteurs. Les architectes se sentent impuissants face à une commande privée puissante. Souvent, il s'agit de deux mondes dont les priorités diffèrent, mais qui sont réunies par l'acte de construire. Pour autant, architectes et promoteurs peuvent se retrouver dans une volonté d'innovation, puisque l'innovation est souvent vecteur de profit.	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>Promoteurs et architectes Construire un dialogue commun</i>	Les architectes se sentent impuissants face à une commande privée puissante. Souvent, il s'agit de deux mondes dont les priorités diffèrent, mais qui sont réunies par l'acte de construire. Pour autant, architectes et promoteurs peuvent se retrouver dans une volonté d'innovation, puisque l'innovation est souvent vecteur de profit.	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Etude de cas Effectif max 50 pers	2	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>Marketing et profession réglementée</i>	La question de la publicité d'une agence réglementée est singulière et doit répondre au code déontologique. Pour exister, la communication est un levier essentiel, mais il existe des règles à suivre pour concevoir un marketing efficace, à la fois sur les nombreux médias disponibles, qu'il s'agisse de la presse papier, ou de la communication digitale. La présentation expliquera quelques principes de communication spécifique d'agences d'architecture.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche théorique Etudes de cas Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>Identité visuelle et croissance</i>	Comment communiquer lorsqu'on l'is par de projet complexe ? Il s'agit d'une question récurrente des jeunes architectes installés. Communiquer sur des images de concours, d'imagines de synthèse, des plans, construire un univers, ou attendre la première réalisation ? La question d'une identité visuelle est importante, mais elle ne repose que sur une pensée, un récit, ou une posture clairement énoncée.	Cours Magistral Présentation avec support de cours (pdf) Etude de cas Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>Communication institutionnelle : le rôle des critiques d'architecture</i>	Ce métier essentiel à la compréhension et la transmission des enjeux subtils de l'architecture et de la ville, nécessite de la part des critiques une immense culture et un goût du partage de savoir, d'explication, d'analyse. La communication dicte des règles, sous forme d'auto-censure, se limite à l'exercice nécessaire de la critique. La France compte parmi les pays où la critique architecturale, et le métier de critique, existent encore. Dans un environnement souvent monocanal, et auto-célébré, le critique permet de poser le débat, de restituer une production dans un contexte spatiale et temporel, d'apporter un éclairage sur ce qui fait la qualité d'un projet.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche théorique Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
Négociation / Contrat						

INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT	DESRIPTIF GLOBAL DE LA SEQUENCE PEDAGOGIQUE (objectifs pédagogiques - cohérence entre les enseignements, rapports à la mise en situation professionnelle...) 10 lignes maximum	descriptif de l'enseignement (éléments de contenu, mode pédagogique, nbre d'étudiants mini-maxi)	nbre total heures enseignées	nbre heures travail personnel	fréquence des cours : intervalles, horaires, nombre de séances	Nbre de sessions d'examen
<i>L'art de la négociation du contrat privé et du contrat public</i>	Le cours est dédié à la négociation ou négociation d'un contrat, à la fois dans le cadre de la commande privée, mais également dans le cadre de la commande publique. Quels sont les éléments clés d'une bonne négociation, comment parvenir à modifier des articles et paragraphes. Comment modifier des clauses trop contraignantes sur un marché public ? Comment négocier une mission complète de maîtrise d'œuvre en marché privé.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche juridique Efficell max 50 pers	4	0,2	Le cours est composé de 2 séquences d'1h45 puis de 15 minutes d'échanges et questions.	1
<i>Percours : de la HMONP vers une agence de 35 collaborateurs</i>	Présentation d'un parcours d'une agence de renommée nationale, par son fondateur, qui revient sur sa formation HMONP, et les différentes étapes de croissance et stratégies mises en œuvre	Conférence Présentation avec support (pdf) Efficell max 50 pers	3	0,1	Conférence composée de 2 séquences d'1h15 puis de 30 minutes de table ronde	1
Pratiques alternatives						
<i>Architecteur / un modèle économique spécifique</i>	La production de l'architecture induit, par principe, une indépendance stricte entre l'architecte maître d'œuvre et le maître de construction. Pour autant, sur certains projets, le maître de construction dispose d'un pouvoir d'arbitrage important, ce qui est insuffisant pour assurer le niveau de qualité souhaité par l'architecte. Dans ce cas, il est parfois nécessaire que l'architecte devienne constructeur. Quelles sont alors les règles précises à respecter pour garantir aux maîtres d'ouvrages le niveau de neutralité dans les choix de matériaux et de mises en œuvre ?	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche théorique Efficell max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>SCOP / une formule collaborative</i>	Parmi les formes de sociétés, la Société Coopérative de Production (SCP) est un modèle plébiscité par les ADE, notamment dans la forme associative des salariés au sein d'une entreprise, mais également dans l'imaginaire de collaboration avec des compétences variées. Pour autant, le montage d'une SCOP reste celui d'une société, et la question de la responsabilité et la définition claire de son modèle de gouvernance sont indispensables pour garantir un modèle de développement efficace et serein. La présentation aborde les différentes phases de la SCOP, depuis sa création, jusqu'à la description précise des étapes de développement, d'une analyse des succès et échecs, au moyen d'études de cas.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche juridique Efficell max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1

INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT	DESCRIPTIF GLOBAL DE LA SEQUENCE PEDAGOGIQUE (objectifs pédagogiques - cohérence entre les enseignements, rapports à la mise en situation professionnelle...) 10 lignes maximum	descriptif de l'enseignement (éléments de contenu, mode pédagogique, nbre d'étudiants mini-maxi)	nbre total heures enseignées	nbre heures travail personnel	fréquence des cours : intervalles, horaires, nombre de séances	Nbre de sessions d'évaluation
Les formes patrimoniales des projets participatifs Méthodes et pratiques	Exercice à une situation réelle de la maîtrise d'ouvrage du logement, qui se partage entre commande publique (maisons individuelles, logements collectifs, rénovations) et publique (logements sociaux), les habitants usagers n'ont quasiment jamais la possibilité de définir leur cadre des charges. Les démarches participatives et/ou coopératives, qui sont assez fréquentes en Suisse, sont encore très marginales en France pour un certain nombre de secteurs. L'intervention décrit les différentes étapes d'un projet participatif, avec l'importance de l'action d'un AMO pour organiser les demandes, parfois contradictoires.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche théorique Etude de cas Effectif max: 50 pers	4	0,1	Le cours est composé de 2 séquences d'1h45 puis de 15 minutes d'échanges et questions.	1
Gestion sociale et humaine Convention collective des architectes Conciler code du travail et profession libérale	L'histoire du métier d'architecte, comme profession libérale, inclut une limite floue entre l'activité professionnelle et le temps non professionnel. Antérieurement à l'architecte lorsqu'on qualifie l'agence d'architecture ? Ce particularisme, qui est aussi présent dans d'autres professions réglementées, ou non, est un handicap, surtout quand on est architecte, plutôt que de faire un métier (on est architecte plutôt qu'un fait de l'architecture), traduit une relation particulière à la notion de "travail". Pour autant, il existe un code du travail et une convention collective des entreprises d'architecture, qui fixe un cadre des pratiques professionnelles des employeurs. La présentation s'attache, après un retour sur l'origine de la convention collective, à une description précise des obligations dues par les employeurs, et l'adéquation à la réalité de l'exercice des agences.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche juridique Effectif max: 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
Savoir recruter, former, fidéliser	L'intervention développe les techniques de gestion de ressources humaines pour accompagner les chefs d'entreprises dans leur recrutement. Comment rédiger une offre d'emploi ? Comment et où diffuser les propositions de recrutement ? Comment organiser une sélection efficace des candidats ? Comment établir un cadre légal ? Puis la formation aborde la question de la formation professionnelle obligatoire. Quelles sont les modalités, les obligations de l'employeur, les médias d'identification des formations. Enfin, l'intervention développe des techniques de fidélisation des salariés au sein de l'entreprise.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche juridique Effectif max: 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1

INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT	DESRIPTIF GLOBAL DE LA SEQUENCE PEDAGOGIQUE (objectifs pédagogiques - cohérence entre les enseignements, rapports à la mise en situation professionnelle...) 10 lignes maximum	descriptif de l'enseignement (éléments de contenu, mode pédagogique, nbre d'étudiants mini-maxi)	nbre total heures enseignées	nbre heures travail personnel	fréquence des cours : intervalle entre les cours ; nombre de séances	Nbre de sessions d'examen
<i>Gestion des conflits - l'épreuve des prud'hommes</i>	La gestion sociale d'un conflit est avant tout une gestion humaine. Dans des relations où les employeurs et les salariés ont la même formation initiale, il est fréquent, au sein des agences d'architecture, de déceler des frustrations, notamment en matière de reconnaissance. Les conflits peuvent donc surgir, comme dans toute entreprise. L'intervention vise à l'anticipation d'un conflit, et des outils pour apaiser les tensions. Mais si le conflit est avéré, et devait aboutir à une saisie des prud'hommes : comment organiser sa défense.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche juridique Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
<i>Lutter contre le harcèlement</i>	Une intervention prévoit de donner des règles auprès des ADE. Tous employeurs des conseils, ou rappelle sur la lutte contre le harcèlement, sous toutes ses formes, moral ou sexuel.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche juridique Effectif max 50 pers	1	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'une heure	1
<i>Vaincre la peur du licenciement</i>	Le quotidien des agences d'architecture est souvent fluctuant, dépendant de nombreux paramètres, en particulier politiques, législatifs, micro-économiques. Face à une instabilité de la commande, l'entreprise d'architecture peut connaître des fluctuations de volume de travail. Pour faire face à ses variations, le licenciement, qu'il soit partiel, économique, conventionnel, ou sec, est parfois nécessaire pour sauver l'entreprise. La présentation indique les différentes procédures possibles pour alléger les charges salariales dans l'hypothèse d'un réel chômage, jusqu'au licenciement sec.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche juridique Effectif max 50 pers	1,5	0,1	Le cours est composé d'une séquence d'1h15 puis de 15 minutes de questions et d'échanges avec ADE	1
Sinistres professionnels						
<i>Gestion des conflits de chantiers Marchés privés et publics</i>	Le chantier est le lieu de la concrétisation du dessin. La relation administrative et commerciale entre maître d'œuvre et architecte est considérablement organisée, notamment depuis 1877, puis au fil des jurisprudentes. Pour autant, même avec un dossier de consultation d'entreprise exhaustif, et des documents administratifs précis, la dimension humaine et son caractère imprévisible peuvent surgir à tout moment du chantier. En cas de conflit de chantier, quels sont les outils et méthodes à appliquer, entre négociation, analyses, et le cas échéant organisation d'une procédure ? L'intervention, organisée par un expert d'assurance, vise à décortiquer les différentes phases, depuis l'origine du désordre ou du conflit, jusqu'à sa résolution, en passant par toutes les étapes intermédiaires	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche juridique Effectif max 50 pers	4	0,1	Cours Magistral composé de 4 séquences d'1h30 puis de 15 minutes d'échanges et questions.	1
<i>Gestions de sinistres</i>	Dans la continuité du cours sur la gestion des conflits, la gestion des sinistres après la survenance de sinistres fait partie des événements possibles que rencontre l'architecte dans sa pratique. L'intervenant décrit les différentes familles de sinistres, et les outils et procédures à suivre afin de ne pas engager la responsabilité de l'architecte par manque de connaissance administrative et des procédures d'expertes.	Cours magistral Présentation avec support (pdf) Approche juridique Effectif max 50 pers	4	0,1	Cours Magistral composé de 4 séquences d'1h30 puis de 15 minutes d'échanges et questions.	1

HABILITATION À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE

Tableau 02

Organisation de la mise en situation professionnelle

NBRE TOTAL ECTS : 30

Enseignants, responsables de l'encadrement de la mise en situation professionnelle (préciser le statut de l'enseignant)	Préciser comment est assuré la complémentarité avec les enseignements dispensés et le suivi de la mise en situation professionnelle	Validation des compétences acquises pendant et à l'issue de la mise en situation professionnelle : modalités, nombre de sessions d'examen	Nombre d'heures encadrées par enseignant (min/max)	Nombre d'étudiant encadrés par enseignant (min/max)	Fréquence des réunions pédagogiques (enseignant / étudiant / entreprise)
MARTINET Frédéric Maître de conférences TPCAU Responsable pédagogique de la formation HMONP	Carton de bord mensuel, rempli par le tuteur en entreprise et validé par le directeur d'études.	MSP : avis du tuteur de la structure d'accueil au vu du carnet de bord mensuel. Au vu du avis du tuteur le directeur d'études valide ou non la mise en situation professionnelle.	Suivi de l'ADE au cours de la MSP : 1h par mois par ADE pendant 6 mois.	5	Réunions pédagogiques entre le directeur d'études et les ADE : 4 minimum (rédaction protocole, 2 séances de travail en groupe, retour rapide)
COTTER Yvon Enseignant contractuel CDI TPCAU	Entretien mensuel directeur d'études / étudiant 1/2 journée de séminaire entre les directeurs d'études et les ADE	Mémoire : après validation de la MSP et au vu du mémoire le directeur d'études autorise ou non l'ADE à se présenter en soutenance.	Soit un total par directeur d'études pour 5 ADE : 30h		Entretien directeur d'études et tuteur en tant que de besoin : 1 minimum lors du séminaire de rentrée.
DAVID Eric Maître de conférences TPCAU	Entretien directeur d'études / tuteur en entreprise autant que nécessaire	Soutenance : le mémoire est remis à chaque membre du jury 6 semaines minimum avant la soutenance. Déroule : 20 mn d'exposé par l'ADE, 20 mn d'échanges avec le jury, 20 minutes de délibération. Le jury délivre l'habilitation, la refuse ou peut demander un travail complémentaire.			
DE DINECHIN Lois Maître de conférences TPCAU					
DERY Nicolas Maître de conférences TPCAU					
DUFOUR Pierre Maître de conférences associé TPCAU					
FABRE Clément Enseignant contractuel CDD TPCAU					
FLORET Brigitte Maître de conférences TPCAU					
LOUNIS Magdeleine Maître de conférences TPCAU					
NQUAILLER Thomas Maître de conférences TPCAU					
PENA Pierre Maître de conférences associé TPCAU/STA					
REYNE Bruno Intervenant extérieur pédagogique					
SAINTONGE Emma Enseignante contractuelle CDD TPCAU					
SANCHEZ William Enseignant contractuel CDI TPCAU					
VIALE Jean-Baptiste Maître de conférences STA					

Tableau 03

HABILITATION À LA MAITRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE (hors mise en situation professionnelle) susceptible d'évoluer en fonction de la disponibilité des intervenants et de l'évolution de la grille pédagogique

Nom de (des) l'enseignant(s)	Statut de l'enseignant	Discipline de recrutement de l'enseignant	INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT
CHESNEAU Isabelle	Maitre de conférences ENSAPM - SHS - intervenante extérieure pédagogique	architecte - enseignant-chercheur	Olium / Neg Olium
REYNE Bruno	Intervenant extérieur pédagogique	architecte DPLG	L'ordre des architectes - missions
REYNE Bruno	Intervenant extérieur pédagogique	architecte DPLG	Architecte, une profession réglementée à l'ère de l'autoconstruction
JACQUOT Catherine	Intervenante extérieure pédagogique	architecte DPLG Conseil de l'Etat	Le développement de l'architecture, environnementale, sociale, durable
TRICOIRE Agnès	Intervenante extérieure pédagogique	avocate au barreau de Paris	Le droit d'auteur des architectes
CABANIEU Jacques	Intervenant extérieur pédagogique	ingénieur	Les missions du projet d'architecture / L'héritage de la loi MOP
CABANIEU Jacques	Intervenant extérieur pédagogique	ingénieur	Commande publique / une exception culturelle
ARMBRUSTER Théo	Intervenant extérieur pédagogique	avocat	Le transfert de la compétence publique vers le privé
DAMAS Fabien	Intervenant extérieur pédagogique	architecte HMONP	Commande publique / mythes et réalités
DAMAS Fabien	Intervenant extérieur pédagogique	architecte HMONP	La stratégie de l'équipe de maîtrise d'oeuvre, vers un partenariat avec les autres acteurs
MARTINET Frédéric	Maitre de conférences ENSACF - TPCAUI	architecte DPLG	La commande publique pour les particuliers / leur expérimentation
MARTINET Frédéric	Maitre de conférences ENSACF - TPCAUI	architecte DPLG	Stratégie de l'architecte en matière d'économie du projet
MARTINET Frédéric	Maitre de conférences ENSACF - TPCAUI	architecte DPLG	La notion de protection en question - l'architecte et la loi
KLYNE Tanya	Intervenante extérieure pédagogique	architecte DPLG	La surélévation comme densification douce
BOUCHET Boris	Maitre de conférences ENSACF - TPCAUI	architecte DPLG	L'andageur, le promoteur et l'architecte
POUCHAIN Félix	Intervenant extérieur pédagogique	ingénieur	Ecologie urbaine
PARMENTIER Loïc	Enseignant contractuel CDI - ENSACF - TPCAUI	architecte HMONP	Urbanisme de la marge
HIRAT Hélène	Intervenante extérieure pédagogique	architecte HMONP - urbaniste	AMO comme péfugisateur
BUCHER Hélène	Intervenante extérieure pédagogique	architecte DPLG	Architecte conseil
CHEDEMOIS Angélique	Maitre de conférences associé ENSACF - TPCAUI	architecte DPLG	L'art de la pédagogie : l'architecte, le maître d'ouvrage et l'enseignant
REINHARDT Hélène	Intervenante extérieure pédagogique	architecte Conseil de l'Etat	Les partenariats institutionnels du projet - derrière les acronymes
AUBRY Benjamin	Intervenant extérieur pédagogique	architecte HMONP	Transformations pavillonnaires
BONDELLE Erwan	Maitre de conférences associé ENSA-V - TPCAUI - intervenant extérieur pédagogique	architecte HMONP	la ville par habitant
SANTONGE Emma	Intervenante extérieure pédagogique	architecte HMONP	Economie appliquée à un projet - une maison à Volvic
BODOT Julien	Maitre de conférence ENSA Paris-Est - TPCAUI - intervenant extérieur pédagogique	architecte DPLG	Le CCTP comme élément du projet / droit français de l'écrit et du plan
ALONZO Eric	Professeur ENSA Paris-Est - VT - intervenant extérieur pédagogique	architecte DPLG	Le créditimpôt recherche, une solution pour les agences d'architecture

Liste des intervenants susceptible de modifications en fonction des disponibilités et de l'évolution de la grille pédagogique

Nom de (des) l'enseignant(e)	Statut de l'enseignant	Discipline de recrutement de l'enseignant	INTITULÉ DE L'ENSEIGNEMENT
ENOUDI Frédéric	Intervenant extérieur pédagogique	architecte DPLG	le chantier comme lieu d'innovation
BOYER Arnaud	Intervenant extérieur pédagogique	architecte DPLG	La consultation d'entreprises - l'art de la négociation
CORMENIER Patrick	Intervenant extérieur pédagogique	Direction des Sinistres Pilotage Cassation MAF	Bien d'émouvoir et conduire son chantier à l'ère de la transition écologique
CORMENIER Patrick	Intervenant extérieur pédagogique	Direction des Sinistres Pilotage Cassation MAF	bien réceptionner son chantier : la règle et l'exception
DE QUELLEN Mael	Intervenant extérieure pédagogique	Architecte en chef des Monuments historiques	ACMH - architecte de la continuité
GILBERT Yann	Intervenant extérieur pédagogique	expert comptable	Initiation au vocabulaire
GILBERT Yann	Intervenant extérieur pédagogique	expert comptable	Activité libérale ou société
GILBERT Yann	Intervenant extérieur pédagogique	expert comptable	Association / Posture et gouvernance
BUCHER Hélène	Intervanante extérieure pédagogique	architecte DPLG	SCOP : une association particulière
SZAFIR Philippe	Intervenant extérieur pédagogique	Expert comptable	Etude de marché
SZAFIR Philippe	Intervenant extérieur pédagogique	Expert comptable	Création Vs Reprise
SZAFIR Philippe	Intervenant extérieur pédagogique	Expert comptable	Modalité de la création
SZAFIR Philippe	Intervenant extérieur pédagogique	Expert comptable	Gestion du quotidien de l'entreprise d'architecture
SZAFIR Philippe	Intervenant extérieur pédagogique	Expert comptable	Stratégie de développement de l'agence d'architecture
PHILIPPI Fabien	Intervenant extérieur pédagogique	Architecte HMONP - directeur de projets - Nextly	Vers un dialogue commun
HABIG Chloé	Intervanante extérieure pédagogique	Responsable de communication - Metropolis	Marketing et profession réglementée
GRAAL Guillaume	Intervenant extérieur pédagogique	Graphiste - Building Paris	Identité visuelle et croissance
CHABARD Pierre	Intervenant extérieur pédagogique	Maître de conférences ENSA-PLV	communication institutionnelle
BELLANGER Anne-Marie	Intervanante extérieure pédagogique	Avocate	L'art de la négociation, contrat privé et contrat public
BELLANGER Anne-Marie	Intervanante extérieure pédagogique	Avocate	Le droit du BIM
ROUSSEL Dimitri	Intervenant extérieur pédagogique	Architecte HMONP	Les premiers pas/association, la rupture, l'envoi, la mise en œuvre, le fait la case
DUBALEN PY Yves	Intervenant extérieur pédagogique	Architecte DPLG	Architecte d'un modèle économique spécifique
BUCHER Hélène	Intervanante extérieure pédagogique	Architecte HMONP	La SCOP - une formule collaborative
CARMER Talina	Intervanante extérieure pédagogique	AMO spécialisée en projet participatif	Les bonnes pratiques des projets participatives - méthodes et réflexes
X	Intervenant extérieur pédagogique	Juriste- droit social	Convention collective des architectes
X	Intervenant extérieur pédagogique	RH	Savoir recruter, former et fidéliser
FRONCHY Elise	Intervanante extérieure pédagogique	Avocate - Droit social	Gestion des conflits - répreuve des prufthommes
FRONCHY Elise	Intervanante extérieure pédagogique	Avocate - Droit social	Lutter contre le harcèlement
FRONCHY Elise	Intervanante extérieure pédagogique	Avocate - Droit social	Vaincre la peur du licenciement
X	Intervenant extérieur pédagogique	Expert + avocat MAF	Gestion des sinistres / les différentes étapes
X	Intervenant extérieur pédagogique	Expert + avocat MAF	Gestion des conflits de chantier / privés et publics
X	Intervanante extérieure pédagogique	Formatrice	Payfit : gestion de paie

Nom de (des) l'enseignant(e)	Statut de l'enseignant	Discipline de recrutement de l'enseignant	INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT
X	Intervenante extérieure pédagogique	Formatrice	Selsly - EPR+CRM
X	Intervenante extérieure pédagogique	Formatrice	Binoffice - ouïll transverse
THOULOUSE Nicolas	Intervenant extérieur pédagogique	Architecte DPLG	Architecte français à l'export
VERGELY	Intervenant extérieur pédagogique	Architecte EPFL	Agence Franco-Suisse

PACTE HMONP

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ensa
CLERMONT-FERRAND

NS/^E
AG | UGA

ÉCOLE
NATIONALE SUPÉRIEURE
ARCHITECTURE
LYON

ENSASE st-etienne.
archi.fr

ORDRE
DES
ARCHITECTES 
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

• 2021 •

LE PACTE

Ce pacte énumère des principes fondamentaux visant à harmoniser les pratiques des 4 Écoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA) de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la formation Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre et les conditions de soutenance du mémoire, chaque école en maîtrisant le programme et son contenu.

Il est l'aboutissement des rencontres entre ces 4 écoles ENSAL, ENSAG, ENSACF, ENSASE, et la commission Formation du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes (CROA ARA), depuis fin 2017.

Il s'appuie sur l'expérience des élus du CROA participant aux jurys HMONP depuis 2007. Les échanges entre Ecoles et CROA ont fait émerger la nécessité de rappeler certains points relatifs au cursus de la formation Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre.

Dans une recherche constante de qualité des études, ce pacte élaboré conjointement entre les écoles et le CROA ARA vient rappeler et compléter les textes réglementaires encadrant la formation.

Il soutient une vision commune tout en maintenant les singularités de chaque établissement.

PREALABLE

Le texte de référence pour la formation d'Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre est **l'arrêté du 10 avril 2007**, consolidé au 19 avril 2019, relatif à l'habilitation de l'architecte Diplômé d'Etat à l'exercice de la Maîtrise d'œuvre en son nom propre.

Par ailleurs, le Conseil National de l'Ordre des Architectes a élaboré plusieurs guides :

- Guide du juré HMONP
Conseil National de l'Ordre des Architectes - 2010 ;
- Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Son Nom Propre
Conseil National de l'Ordre des Architectes. Document mis à jour 31/08/2011 ;
- HMONP – Analyse documentaire
Conseil National de l'Ordre des Architectes. Document créé le 01/12/2011, mis à jour le 16/04/2012.

Ces guides sont consultables sur le site de l'Ordre des Architectes www.architectes.org.

PRINCIPES

I. Conditions d'accès à la Mise en Situation Professionnelle (MSP) et structure d'accueil

- 01** | Les conditions d'accès sont définies par les articles 2 et 3 de l'arrêté du 10 avril 2007.
- Article 2 « la formation à l'habilitation est accessible de plein droit à tous les titulaires d'un diplôme d'Etat d'architecte délivré par une ENSA, d'un diplôme délivré par des établissements d'enseignement de l'architecture qui ne sont pas placés sous la tutelle de ce ministre et reconnu par lui ou d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du diplôme d'Etat d'architecte français. »*
- Article 3 « l'habilitation est délivrée dans le cadre d'une formation accessible soit directement après l'obtention d'un des diplômes ou titres cités à l'article 2, soit après une période d'activité professionnelle en tant qu'architecte diplômé d'Etat tenant compte des acquis de cette expérience. »*
- 02** | Le candidat effectue sa mise en situation professionnelle (MSP) dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine. Les MSP réalisées dans des bureaux d'ingénierie sont exclues.
- Articles 7 et 13 de l'arrêté du 10 avril 2007 et guide du juré du CNOA 2010 mentionnent « que le candidat réalise sa mise en situation professionnelle dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine. Ces termes excluent donc des lieux de mise en situation tels que les bureaux d'études techniques. »*
- 03** | Pour les HMONP réalisées en organisme public, il est mis en place une convention quadripartite engageant le candidat à passer un minimum de jours en agence de Maîtrise d'œuvre indépendante (la durée est déterminée au cas par cas pour chaque école). Il lui est demandé, comme aux autres candidats, une MSP dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine privée :
- a. si l'organisme public a une activité de Maîtrise d'œuvre, chaque école détermine la nécessité et la durée de la MSP en secteur privé.
 - b. si l'organisme public n'a pas d'activité de Maîtrise d'œuvre, la durée de la MSP en secteur privé est de 6 mois.
- 04** | Dans les structures d'accueil, la MSP sous statut auto-entrepreneur ou junior entreprise / association est exclue.

II. Encadrement de la HMONP

- 05** | Le tuteur, architecte, est inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes (sauf impossibilité MSP à l'étranger).
Article 2.2 repris dans le guide du juré du CNOA 2010 mentionne que le tuteur « est un architecte, inscrit au Tableau depuis au moins 5 ans de préférence ».
- 06** | L'enseignant directeur d'études est de préférence praticien.
- 07** | Chaque école organise une réunion, dans la mesure du possible, par session de rencontre des tuteurs et des directeurs d'études.
Un représentant de l'Ordre des Architectes peut être convié. En cas de MSP éloignée, le tuteur peut y assister en visioconférence.

III. Déroulement de la HMONP

- 08** | Chaque école définit le contenu de son programme d'enseignement dans le cadre des dispositions réglementaires.
Articles 10 et 11 de l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la Maîtrise d'œuvre en son nom propre.
- 09** | Le directeur d'études, assisté du représentant du CROA ARA, veille pendant la durée de la MSP à ce que les conditions d'accueil respectent la déontologie de la profession et offrent au candidat un contexte compatible avec une MSP fructueuse.
Le CROA ARA peut être sollicité par le candidat.
- 10** | Le directeur d'études supervise la mise en place du carnet de suivi du candidat pendant la durée de la MSP et formule un avis sur la soutenabilité du mémoire en jury.
Le tuteur analyse et complète le carnet de suivi avec ses propres observations. Le carnet de suivi (annexe 1) et un avis motivé sur la soutenance du mémoire signé par le directeur d'études (annexe 2) sont remis avec le mémoire.

IV. Jury

- 11** Une majorité répartie des connaissances fondamentales est expérimentée dans le cadre de la MSP, à savoir :

- Les responsabilités personnelles du maître d'œuvre ;
- La gestion d'entreprise ;
- Les principes déontologiques ;
- Les contrats ;
- Le suivi de chantier ;
- L'économie du projet ;
- Les liens avec les acteurs ;
- Les réglementations et les normes.

Article 15 de l'arrêté du 10 avril 2007 repris dans le Guide du juré du CNOA 2010 :

Article 1.5 « le directeur d'études analyse et complète le carnet de suivi du candidat avec ses propres observations. »

Article 2.2 « le tuteur en entreprise confie à l'ADE des activités qui lui permettent d'aborder et d'approfondir les compétences et connaissances indiquées par la commission HMONP dans le carnet de suivi. (...) le tuteur en entreprise analyse et complète le carnet de suivi du candidat avec ses propres observations. »

- 12** En cas de difficulté d'appréciation, le président du jury fait remplir à chacun de ses membres une grille d'évaluation (exemple en annexe 3) qui permet d'argumenter la décision.
Cette trame de grille d'évaluation est connue du candidat et figure soit dans le guide HMONP de l'ENSA, soit en annexe du dossier d'inscription.

- 13** Le jury est composé, a minima, de 3 Architectes praticiens, suivant répartition rappelée ci-dessous.

Article 17 de l'arrêté du 10 avril 2007 « le jury est composé d'au moins cinq membres, dont au moins les deux tiers sont architectes praticiens, enseignants ou non (...) ».

V. Et plus...

- 14** Une fiche récapitulative des modalités d'inscription (annexe 4) au tableau de l'Ordre des Architectes est remise au candidat à l'issue du jury HMONP validé, par le représentant du CROA ARA.

- 15** L'envoi des mémoires aux membres du jury est assuré par l'école d'architecture au moins un mois avant la date du jury, en un seul et unique envoi.

- 16** Les passerelles entre parcours doctoral et parcours HMONP constituent une piste à exploiter et valoriser. En ce sens, les ENSA proposent aux doctorants de réaliser une HMONP.

- **Annexe 1** : Exemple de carnet de suivi HMONP
- **Annexe 2** : Exemple de formulaire d'avis avant soutenance
- **Annexe 3** : Exemple de grille d'évaluation de l'habilitation
- **Annexe 4** : Exemple de fiche récapitulative des modalités d'inscription au tableau du CROA ARA

Annexe 1 : Exemple de carnet de suivi HMONP

Année : ENSA : Nom de l'architecte diplômé d'Etat : Entreprise d'accueil : Responsable du suivi de l'architecte diplômé d'Etat dans l'entreprise d'accueil : Directeur d'études chargé du suivi de l'architecte diplômé d'Etat :	Compétences validées par la Commission citée à l'art. 9 de l'arrêté HMONP	Compte tenu du parcours du projet personnel de l'ADE et des modalités envisagées de sa MSP compétences à compléter dans les 2 composantes de la formation :	Validation
---	---	---	------------

Enseignements		MSP	
I/ Le cadre légal de l'exercice de la profession réglementée			
- La profession d'architecte comme profession réglementée. La loi du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture.			
- Les rôles et missions de l'ordre des architectes (CNOA et conseils régionaux) et des syndicats d'architectes.			
- Les responsabilités personnelles et professionnelles de l'architecte. Les assurances et les risques encourus			
- L'environnement professionnel européen et international			
Les différents modes d'exercice :			
- La situation des architectes en France : nombre, taille moyenne des structures			
- L'exercice à titre libéral et l'exercice en société (EURL, SARL, SA, Sociétés de moyens...)			
- L'exercice d'architecte salarié en titre ou l'exercice libéral dans une structure professionnelle d'accueil			
II/ Création et gestion des entreprises d'architecture			
A) Le management d'agence			
- L'organisation et la gestion des agences : démarche pour l'installation, stratégies d'entreprise, gestion financière et administrative, comptabilité, fiscalité, investissements et amortissements, gestion des ressources humaines, formation professionnelle			
- Le droit du travail et le droit social : conventions collectives, négociations, santé au travail, prévention des accidents, hygiène, sécurité, prévention des incendies, relations sociales			
B) Le management de projet			
- Positionnement prospectif de l'agence et gestion de son carnet de commande			
- Les méthodes de suivi des projets (gestion des documents, suivi des phases, démarche qualité et développement durable)			

Annexe 1 : Exemple de carnet de suivi HMONP

Année : ENSA : Nom de l'architecte diplômé d'Etat : Entreprise d'accueil : Responsable du suivi de l'architecte diplômé d'Etat dans l'entreprise d'accueil : Directeur d'études chargé du suivi de l'architecte diplômé d'Etat :	Compétences validées par la Commission citée à l'art. 9 de l'arrêté HMONP	Compte tenu du parcours du projet personnel de l'ADE et des modalités envisagées de sa MSP compétences à compléter dans les 2 composantes de la formation :	Validation
---	---	---	------------

		Enseignements	MSP	
III/ Les missions de la maîtrise d'œuvre et tous ses acteurs				
A) Les différents marchés				
- Les marchés publics : mission de base (Loi MOP), missions complémentaires				
- Les marchés privés				
- Les partenaires publics privés (PPP)				
B) Déroulement des missions				
1/Le processus de conception du projet				
- Management de l'équipe de maîtrise d'œuvre autour du projet - suivi, validation des phases, outils				
- Analyse du programme -Coût d'objectif et délais du maître d'ouvrage				
- Contexte de l'opération - site - contraintes et contexte réglementaire				
- Les études d'esquisse, avant projet et projet				
- Autorisations administratives				
- Le dossier de consultation des entreprises et l'assistance à la passation des marchés de travaux				
2/Le processus de réalisation				
- Rôle et responsabilité des différents intervenants sur le chantier				
- La période de préparation de chantier et les visas d'exécution				
- La direction de l'exécution des travaux : partie organisation et technique (réunions et CR de chantier, contrôle de l'exécution des travaux, avancement et planning, gestion des plans)				
- La direction de l'exécution des travaux : partie administrative et financière (marchés de travaux, OS et avenants, décomptes, pénalités)				
- L'assistance aux opérations de réception (PV, levées des réserves, DOE et DGD, parfait achèvement)				
C) La maîtrise des coûts				
- De l'estimation aux décomptes définitifs				

Source : Guide du juré HMONP CNOA 2010

Annexe 2 : Exemple de formulaire d'avis avant soutenance

Directeur d'études

Clermont-Ferrand le

Avis motivé :

1/ _____ a rempli ses objectifs de pratique professionnelle. Sa MSP a été réalisée en deux temps avec un début compliqué dans la première agence. Sa seconde structure d'accueil lui a offert tout le cadre nécessaire à la réalisation de son HMONP.

2/ A l'issue de sa MSP, _____ a parfaitement analysé les modes de fonctionnement des agences dans lesquelles il/elle a pu travailler. A ce titre, il/elle a rempli son objectif pédagogique.

3/ _____ a toujours rendu ses carnets de bord en temps et heures. Il/Elle a échangé régulièrement avec moi.

4/ Je valide ses 30 points ECTS de sa Mise en Situation Professionnelle.

5/ Ce mémoire est ancré dans la réalité professionnelle. _____ s'est attaché(e) à analyser et comprendre les modes de fonctionnement des différentes agences. Il/Elle a analysé les composantes de fonctionnement liées à la production du projet architectural. En ce sens il/elle a su faire preuve de recul et de compréhension.

6/ J'autorise _____ à se présenter à la soutenance de son mémoire HMONP.

Source : ENSACF

Annexe 3 : Exemple de grille d'évaluation de l'habilitation

Principe de notation :					NOM Architecte ADE :					NOM Architecte ADE :				
0 : très insuffisant					Directeur d'études :					Directeur d'études :				
1 : insuffisant					Structure d'accueil :					Structure d'accueil :				
2 : satisfaisant					Thème du mémoire :					Thème du mémoire :				
3 : très satisfaisant														
1/ QUALITÉ DU MÉMOIRE					0	3	6	9	0	3	6	9		
2/ PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE ET ÉTUDES DE CAS					0	1	2	3	0	1	2	3		
3/ ACQUISITION DES CONNAISSANCES FONDAMENTALES														
Les responsabilités personnelles du maître d'oeuvre, la gestion d'entreprise, les principes déontologiques, les contrats, le suivi de chantier					0	1	2	3	0	1	2	3		
L'économie du projet, les liens avec les acteurs					0	1	2	3	0	1	2	3		
Les réglementations et les normes					0	1	2	3	0	1	2	3		
4/ ANALYSE CRITIQUE ET RÉFLEXION PERSONNELLE					0	3	6	9	0	3	6	9		
5/ DÉVELOPPEMENT D'UN POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL					0	1	2	3	0	1	2	3		
6/ QUALITÉ DE PRÉSENTATION DE L'ORAL					0	1	2	3	0	1	2	3		
Attention, le non-respect de l'orthographe peut entraîner un retrait de points (5 fautes d'orthographe = -1 ; 10 fautes = -2, etc.)														
NOTE TOTALE														
L'habilitation est obtenue si le candidat obtient un total de 18 points sur 36														
OBSERVATION DU JURÉ SUR LE DÉROULEMENT DES SOUTENANCES, L'ÉVALUATION DU JURY ET LE NIVEAU DU CANDIDAT														

Annexe 4 : Exemple de fiche récapitulative des modalités d'inscription au tableau du CROA ARA

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

- 1 | Vous choisissez votre **mode d'exercice**.
salarié(e) - associé(e) - fonctionnaire / agent public avec ou sans missions de maîtrise d'œuvre - etc.
- 2 | Vous faites parvenir au CROA **un dossier complet** en lettre recommandée avec accusé de réception ou en mains propres.
Les pièces à rassembler sont listées dans le formulaire type de demande d'inscription.
- 3 | Le CROA vous envoie **un récépissé**.
- 4 | Vous souscrivez **une assurance professionnelle** à l'aide de notre récépissé et, vous contactez **votre référent** (coordonnées sur le récépissé).
- 5 | Réuni en séance plénière, **le Conseil se prononce sur votre demande**.
Le Conseil se réunit environ toutes les 6 semaines.
- 6 | Vous recevez **la notification officielle de la décision du Conseil**.
Elle vous est envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception dans les 15 jours qui suivent la séance plénière de conseil.
- 7 | **Si vous vous inscrivez en tant que libéral**, vous vous immatriculez à l'URSSAF/CFE comme libéral, libéral micro-entreprise ou libéral EIRL.
- 8 | Le Conseil National de l'Ordre vous transmettra ultérieurement votre **carte de membre**.
- 9 | **Vous prêtez serment** l'année suivant votre inscription.

INSCRIPTION SOCIETE D'ARCHITECTURE

- 1 | Vous faites parvenir au CROA **un dossier complet** en lettre recommandée avec accusé de réception ou en mains propres.
Les pièces à rassembler sont listées dans le formulaire type de demande d'inscription.
- 2 | Le CROA vous envoie **un récépissé**.
- 3 | Vous souscrivez **une assurance professionnelle** à l'aide de notre récépissé.
- 4 | Réuni en séance plénière, **le Conseil se prononce sur votre demande**.
Le Conseil se réunit environ toutes les 6 semaines.
- 5 | Vous recevez **la notification officielle de la décision du Conseil**.
Elle vous est envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception dans les 15 jours qui suivent la séance plénière de conseil.
- 6 | **Vous immatriculez la société au RCS et vous nous transmettez la copie d'un extrait K-bis** dans le délai maximal d'un mois.

Source : CROA ARA

Les signataires du Pacte



Simon TEYSSOU
Directeur de l'ENSACF



Marie WOZNIAK
Directrice de l'ENSAG



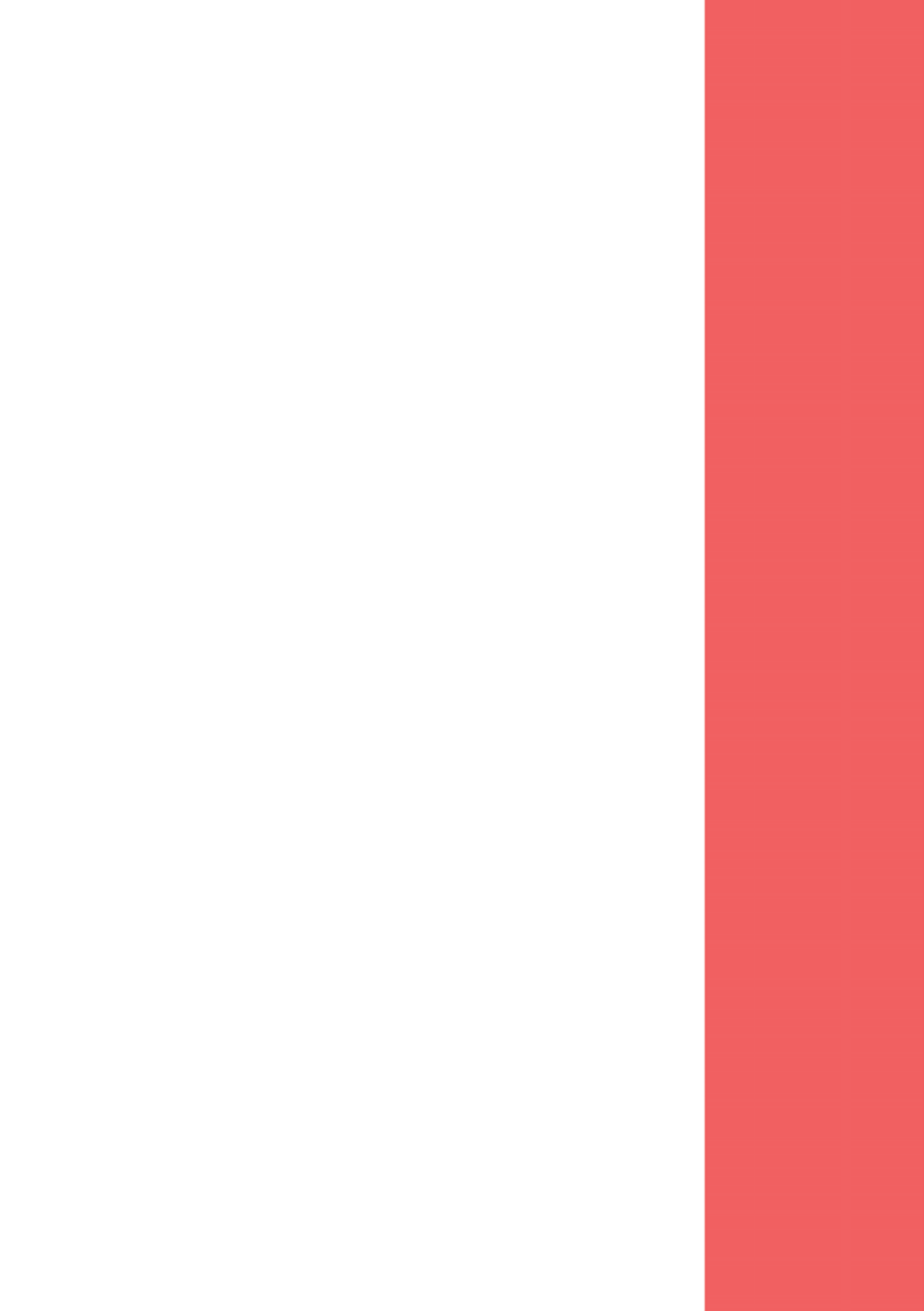
Sophie CHABOT
Directrice de l'ENSAL



Cédric LIBERT
Directeur de l'ENSASE



Vincent BRESSY
Président du CROA ARA



Dossier d'habilitation HMONP 2021 de l'ENSACF réalisé par :
Frédéric Martinet, architecte, maître de conférences, ENSACF et Marilyne Doutre, directrice des partenariats et de la professionnalisation, ENSACF
Mise en page et maquette : Sophie Loiseau, infographiste ENSACF
Voté en CFVE, à l'unanimité, le 2 mars 2021
Voté en Conseil d'administration, à l'unanimité, le 10 mars 2021
Habilité par le ministère de la Culture, pour une durée de 5 ans, à compter du 10 septembre 2021